



*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DE DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMÉRATION

2021-2026

Établi entre

Durance Luberon Verdon Agglomération, représentée par M. le Président Jean-Christophe PETRIGNY, habilité par délibération du conseil communautaire du 6 juillet 2021, ci-après désigné par « DLVA »

D'une part,

ET

L'État, représenté par Mme la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, ci-après désigné par « l'État »

D'autre part,

EN PRÉSENCE DE :

- La Banque des Territoires, représentée par son directeur régional,
- L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), représentée par sa déléguée territoriale, Mme la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence,
- l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), représentée par sa déléguée territoriale, Mme la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence,
- l'Agence de la transition écologique (ADEME), représentée par son directeur régional,
- l'Agence de l'Eau, représentée par la directrice de délégation PACA – Corse,
- le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), représenté par la direction territoriale Méditerranée,
- Le Parc Naturel Régional du Verdon, représenté par son président,
- Le Parc Naturel Régional du Luberon, représenté par sa présidente,
- La Chambre de commerce et d'industrie territoriale des Alpes-de-Haute-Provence, représentée par son président,
- La Chambre des métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par sa présidente,
- La Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, représentée par son président.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	p. 4
ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT	p. 4
ARTICLE 2 : PORTRAIT ET ENJEUX DU TERRITOIRE.....	p. 5
1.DLVA, un territoire d'interface entre monde rural et monde urbain	
2.Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	
3.Réduire les déplacements et favoriser une mobilité alternative	
4.Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	
5.Faire de la prévention et de la valorisation des déchets une ressource pour le territoire.	
6.Préserver la ressource en eau et prévenir les risques d'inondation	
ARTICLE 3 : INTÉGRATION DES CONTRATS EXISTANTS DU TERRITOIRE.....	p. 22
ARTICLE 4 : LA STRATÉGIE CONJOINTE DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....	p. 25
ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE.....	p. 28
ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DES PARTIES.....	p. 29
ARTICLE 7 : LA GOUVERNANCE.....	p. 31
ARTICLE 8 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU CONTRAT	p. 32
ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT.....	p. 34
ARTICLE 10 : MODIFICATIONS DU CONTRAT.....	p. 34
ARTICLE 11 : RÉSILIATION DU CONTRAT.....	p. 34

Sommaire des annexes :

ANNEXE 1 :

Les grands projets du territoire d'envergure régionale présentés au Contrat d'avenir

ANNEXE 2 :

Les projets de relance de l'activité à court terme (2021-2022)

ANNEXE 3 :

Les projets de relance et de transition écologique de moyen terme (2023-2026)

ANNEXE 4 :

Indicateurs d'évaluation du CRRTE

PRÉAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, et plus spécifiquement pour la région PACA, dans le prolongement de la signature du Contrat d'avenir 2021-2027 de la Région Sud entre le Premier Ministre, Jean Castex, et le Président du Conseil régional, Renaud Muselier, le 6 janvier 2021, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui, le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

1. Description de l'objet du CRRTE et de son ambition

Le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE) entre l'État et Durance Luberon Verdon Agglomération a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire, dans ses composantes urbaines et rurales.

Le CRRTE s'inscrit à la fois dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ; mais aussi dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRRTE s'enrichira de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants. A cet égard, **DLVA a engagé en 2021 un travail participatif d'élaboration de son projet de territoire, adossé à un pacte fiscal et financier entre la communauté d'agglomération et ses communes, qui doit aboutir avant la fin de l'année 2022.**

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de DLVA autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. *Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et acteurs du territoire. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.*

Le CRRTE permettra de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emploi, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme, etc. influencent les projets de territoire.

Ce contrat aura vocation à porter les principales politiques publiques partenariales aujourd'hui couvertes par des contrats passés entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération ou ses Communes.

2. Actions - phares

Comme le Contrat Etat-Région, « Contrat d'Avenir », conclu le 6 janvier 2021 entre le Premier Ministre et le Président du Conseil régional, dont il déclinera les orientations sur le territoire de DLVA, le CRRTE propose un cadre permanent de référence pour les élus de la communauté d'agglomération et de ses communes, les services déconcentrés de l'Etat, les opérateurs nationaux (agences nationales, Banques des territoires, Action Logement...).

Il identifiera les projets prioritaires et actions pertinentes, notamment en matière de :

- Adaptation aux enjeux du changement climatique
- Réduction des déplacements et encouragement des mobilités alternatives
- Neutralité du territoire en termes d'émissions carbone
- Prévention et valorisation des déchets
- Préservation de la ressource en eau et prévention des risques d'inondation

Ces projets seront classés en trois rubriques, en fonction de leur niveau de priorité, selon qu'il s'agit :

- des grands projets du territoire d'envergure régionale, présentés au Contrat d'avenir ;
- des projets dont la réalisation est prévue à court terme, participant à l'effort de relance
- des projets à moyen terme

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de six ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

ARTICLE 2 : PORTRAIT ET ENJEUX DU TERRITOIRE

1. Une interface entre monde rural et monde urbain

La Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon (DLVA) regroupe **24 communes** dans les Alpes de Haute-Provence et une commune dans le département du Var. Elle compte **63 919 habitants** au 1er janvier 2021.

Située au sud du département des Alpes de Haute-Provence, DLVA est limitrophe avec le département des Bouches du Rhône, le plus peuplé de la région PACA, le Vaucluse et le Var. Sa position à l'échelle régionale la place ainsi au carrefour de quatre grands espaces : l'espace alpin, autour de Gap ; l'espace provençal avec les 2 pôles que sont Aix et Marseille ; l'espace azuréen avec Toulon et Nice et l'espace rhôdanien autour d'Avignon. C'est donc un territoire stratégique, constitué dans une logique de vallée le long de la Durance et organisé autour de sa ville centre, Manosque. Celle-ci compte 22 466 habitants, soit presque un tiers de la population du territoire.

Le territoire de l'agglomération est particulièrement bien desservi :

- par l'autoroute A51 d'abord, avec deux échangeurs sur les communes de Manosque et de La Brillanne, qui le relie directement à Aix-en-Provence et sa gare TGV, mais aussi à l'aéroport international Marseille-Provence ;
- par la voie ferrée Marseille-Briançon ensuite, accessible en deux points par les gares de Manosque et de La Brillanne qui relient quotidiennement la métropole Aix-Marseille en train (TER) et en car (LER) ;
- par la route départementale D 4096 enfin, qui est l'axe principal de desserte des communes de la vallée de la Durance.

Ces axes de communication lui permettent une connexion importante avec la région PACA et avec les autres régions métropolitaines, ce qui lui confère une ouverture à l'international.

Pour autant, DLVA demeure un territoire rural couvert dans sa plus grande partie par deux parcs naturels régionaux : celui du Luberon (8 communes, rive droite de la Durance) et celui du Verdon (12 communes, rive gauche de la Durance et rive droite du Verdon). La vallée de la Durance qui regroupe les communes d'Oraison, La Brillanne, Villeneuve, Volx, Manosque, Pierrevert, Montfuron, Sainte-Tulle, Corbières et Vinon sur Verdon du Nord au Sud est la partie la plus urbanisée du territoire. Avec une densité de 205 habitants/km², elle concentre 80% de la population. La vallée du Verdon et le plateau de Valensole conservent un caractère rural de caractère très marqué. Les communes qui composent ce territoire sont Puimichel, Entrevennes, Le Castellet, Brunet, Puimoisson, Quinson, Roumoules, Riez, Valensole, Saint-Laurent-du-Verdon, Montagnac-Montpezat, Esparron-de-Verdon, Allemagne-en-Provence, Saint-Martin-de-Brômes, Gréoux-les-Bains. C'est espace à une très faible densité de population (26 habitants/km²).

DLVA se caractérise ainsi comme un territoire de respiration aux portes de l'espace métropolitain. De prime abord, cette position s'avère enviable car elle renforce son attractivité naturelle. DLVA est de ce point de vue un territoire dynamique tant sur le plan démographique qu'en matière économique. Mais elle présente aussi un certain nombre de risques liés aux pressions engendrées par cette proximité avec la métropole d'Aix-Marseille. DLVA est, par exemple, en proie au phénomène de périurbanisation qui constitue une tendance naturelle en l'absence de politiques d'aménagement coordonnées. Ces problématiques d'étalement urbain affectent et menacent l'espace rural tout autant que les communes du Val

de Durance, et peuvent conduire à terme à une situation peu acceptable sur les plans environnemental, énergétique et social.

Le premier enjeu du territoire, prédominant, est donc celui de la préservation des paysages et des richesses écologiques qui fondent son identité et son attractivité. Déjà valorisées par de nombreux périmètres de protection et cadres de gestion, ses aménités environnementales constituent aujourd'hui encore le socle de l'ensemble des politiques communautaires. La communauté d'agglomération a d'ailleurs réaffirmé dans son **Schéma de Cohérence Territoriale, adopté en juillet 2018**, l'ambition prioritaire de placer la qualité des espaces et des paysages naturels et agricoles au premier plan des préoccupations d'aménagement du territoire.

2. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique

2.1 *Une croissance démographique forte mais contrastée*

La croissance démographique de la communauté d'agglomération est l'une des plus fortes de tous les territoires des Alpes de Haute-Provence. Depuis 2010, la population progresse de 390 habitants par an en moyenne, quasi exclusivement grâce à l'arrivée de nouvelles populations. En un demi-siècle, la population est passée de 35 000 habitants à un peu plus de 61 000 habitants, ce qui représente une augmentation de 76%. Si Manosque a tiré le développement de la communauté d'agglomération et plus largement de tout le sud du département depuis le milieu des années 60, ce sont les communes environnantes qui ont pris le relais sur le plan démographique depuis les années 2000, avec les risques de mitage et de « banlieurisation » que cela comporte. Ainsi, entre 1999 et 2006, les progressions relatives les plus fortes se situaient vers Esparron (+ 5,6 %), Vinon (+ 5,2 %), Le Castellet (+ 5 %), Saint-Martin-de-Brômes (+ 5%) et Allemagne-en-Provence (+ 4,9 %). Entre 2006 et 2016, c'est dans les communes de Villeneuve (+ 700) et Oraison (+ 620) que la progression est la plus importante, suivies de La Brillanne (+ 220) et Corbières (+ 205). Dans le même temps, la population de la ville-centre a subi un recul de 450 habitants (-0,3 % par an).

La maîtrise de la pression démographique qui s'exerce sur le territoire constitue donc un deuxième enjeu. Les études actuelles annoncent en effet l'arrivée de 13 000 à 15 000 habitants supplémentaires dans les 20 prochaines années.

Cette perspective a conduit l'agglomération DLVA à établir un Programme Local de l'Habitat afin de planifier dans le temps et dans l'espace la production de logements nécessaires pour faire face à la croissance démographique annoncée. Établi sur la période 2014-2020, DLVA a engagé la révision de son PLH qui vise à ce jour la construction de 500 logements par an.

Cette projection suppose aussi de travailler sur l'amélioration de l'habitat existant. Malgré la progression globale de la population, il convient en effet de rappeler que la plupart des communes du territoire connaissent des difficultés à faire vivre leur centre ancien. Ces derniers ont tendance à se vider au profit de nouveaux quartiers résidentiels, si bien que nombre d'entre elles connaissent des taux de vacance importants. De plus, l'habitat dans les cœurs de village présente essentiellement

une typologie de « maison de ville » et de petits immeubles, avec des logements ne répondant pas aux normes de confort actuelles. Les caractéristiques de logements induisent directement le peuplement des quartiers. Ainsi, les centres anciens abritent majoritairement des personnes isolées, locataires et à faibles revenus.

Dans ce contexte, les centres anciens des communes de l'agglomération jouent un rôle particulier. Ils présentent des logements de différentes tailles en location, à l'accession, avec des gammes de prix plus étendues que dans le neuf. Toutefois, et à différents degrés au sein des 25 communes de DLVA, ce parc de logements présente des dysfonctionnements résidentiels plus ou moins prégnants (dégradation du bâti, vacance, marchands de sommeil...). Un effort particulier doit par conséquent être engagé dans la revitalisation des centres anciens afin de rendre ces logements attractifs. Cela passe par des interventions sur les ensembles immobiliers qui présentent des désordres persistants ainsi que des actions en matière de lutte contre la précarité énergétique.

A cet égard, deux communes du territoire font l'objet d'une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**, en particulier pour résorber l'habitat indigne : **Manosque** et **Oraison**. **Pierrevert** s'est également inscrite dans une démarche d'amélioration de son noyau villageois. Des études pré-opérationnelles ont été menées afin de travailler la faisabilité d'opérations à vocation sociale sur de l'existant acquis par la collectivité, notamment via un portage foncier de l'Établissement Public Foncier PACA. A **Gréoux-les-Bains**, deux ensembles immobiliers présentant des désordres persistants pouvant porter atteinte à la sécurité font l'objet d'études préalables et entrent dans des dispositifs de **résorption de l'habitat insalubre**. Situés à des emplacements stratégiques, des scénarios de réhabilitation en vue d'accueil de logements sont en projet. Enfin, à **Manosque**, deux quartiers prioritaires ont été définis dans le cadre du **Contrat de Ville** et s'inscrivent dans une opération d'intérêt régional **PRIR/ANRU**. Le parc de logements de ces quartiers prioritaires totalise plus de 2 000 résidences principales réparties inégalement : 800 logements pour l'Arc Sud (Plantiers-Serrets- Aliziers) et 1 250 pour le centre-ville. Il doit faire l'objet d'une **stratégie de reconquête ambitieuse**.

Cette revitalisation passe aussi, et même principalement, par la **requalification des espaces publics** afin de prendre en considération les effets du réchauffement climatique. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de repenser l'aménagement du territoire et de tendre vers un urbanisme et des constructions économes en foncier, en ressources naturelles et en énergies fossiles, respectueux de l'environnement, intégrant des approches résilientes au regard des risques et du changement climatique. Dans ce cadre, les opérations d'aménagement à vocation mixte logements, commerces, équipements publics seront privilégiées. La requalification des espaces publics dans les centres anciens participant à lutter contre les îlots de chaleur, en créant des espaces de respiration nécessaires au bien-être des habitants et participant à la préservation de la biodiversité feront également partie des actions soutenues en priorité dans le cadre du CRRTE.

2.2 Une économie dynamique et ancrée au territoire

Durance Luberon Verdon Agglomération bénéficie d'un **tissu d'entreprises** qui ont un lien historique très fort avec le territoire : L'Occitane (de renommée mondiale avec 1 000 salariés sur le site de Manosque), qui a largement essaimé sur l'ensemble du territoire. Elle continue à tirer vers le haut les **43 industries de la filière « saveurs et senteurs »**, emblèmes et ambassadeurs de la Haute-Provence, qui produisent un chiffre d'affaires de 412 millions d'euros de cosmétiques et produits alimentaires et emploient près de 1 500 personnes. Parmi ces entreprises on compte également la SIMC (entreprise de vente de matériaux et ses 450 salariés en PACA), PROMAN (1ère entreprise familiale française de travail temporaire avec 200 agences en France) ou encore Géométhane (réserve stratégique d'hydrocarbures de la France). La proximité des centres de décisions de ces entreprises et leur attachement au territoire favorise l'activation de réseaux particulièrement réactifs, qui fonctionnent très bien.

Le territoire peut également compter sur des **pôles d'excellence autour des filières de l'agriculture et de l'agroalimentaire, du tourisme et du thermalisme** avec Gréoux-les-Bains, 3^e ville thermale de France, mais aussi de **l'énergie** grâce à la proximité du projet international de recherche ITER et du Centre des Energies Atomiques de Cadarache. DLVA a su se saisir de cette opportunité pour développer une offre de formations innovante axée sur les énergies renouvelables à travers l'Eco-Campus Provence basé à Sainte-Tulle. Il s'agit d'un atout indéniable pour le territoire au regard de la pyramide des âges, marqué par un déficit en étudiants et jeunes actifs. A l'instar du département des Alpes-de-Haute-Provence, la pyramide des âges de DLVA est en effet marquée par un déficit en jeunes de 18 à près de 40 ans. Ces derniers sont attirés par l'offre de formation des pôles universitaires à proximité (Aix-Marseille, Nice, Grenoble, Lyon) et commencent leur carrière professionnelle hors du département.

La **requalification du site de l'ancienne école des métiers d'EDF** traduit l'ambition politique de relever ce défi en développant, à l'échelle de l'agglomération, un projet innovant, à forte valeur ajoutée. C'est d'abord un projet d'aménagement du territoire vertueux puisqu'il s'agit de reconvertis un site d'environ 17 hectares, qui compte plus de 20 000 m² de locaux, pour y installer de nouvelles activités créatrices de richesses et d'emplois, sans nouvelle artificialisation des sols. C'est ensuite un projet original de développement de l'offre de formation à destination des jeunes adultes, qui affiche un double positionnement : campus formation et stages sportifs. Il s'agit d'une opportunité inespérée pour attirer et conserver une population jeune, qualifiée et en capacité de participer, plus tard, au développement économique du territoire. D'autant plus que les possibilités de développement de formations supérieures sur le territoire de DLVA sont fortement concurrencées par la proximité d'Aix-Marseille Université, forte de ses 90 000 étudiants.

2.3 Le tourisme, un secteur à part entière de l'économie locale

Dans le domaine du tourisme, DLVA est un des moteurs de la région. A cet égard, les chiffres relatifs au poids de l'économie touristique sur le territoire sont éloquents. Ils démontrent que le tourisme reste le premier segment de l'économie locale avec 11% de son PIB. 7 % des emplois du territoire sont ainsi liés à l'activité touristique et on estime à 227,1 millions d'euros la consommation touristique

annuelle générée par les touristes en séjour sur le territoire. Environ 3,170 millions de nuitées touristiques sont évaluées sur le territoire de DLVA, soit 36% des nuitées départementales, dont 1,5 millions de nuitées touristiques pour la seule station classée de tourisme de Gréoux-les-Bains.

La fréquentation, en lien avec l'activité thermale de Gréoux-les-Bains, est plus marquée de mars à novembre, et atteint un pic dans le courant du mois d'août. Le territoire est également fréquenté par des excursionnistes (en séjour dans les départements voisins). Sur 1,3 millions d'excursions en moyenne par an, plus de la moitié sont effectuées en dehors de l'été. Les excursionnistes étrangers augmentent à la période de la floraison de la lavande.

Avec 46 000 lits touristiques (dont 41% de lits marchands) DLVA concentre 23% des lits en hébergement marchand du département. C'est à Gréoux-les-Bains et Manosque que sont concentrés respectivement 42% et 9% de l'offre en hébergement marchand de la DLVA. Une part des résidences secondaires est répertoriée en hébergement non-marchand et également proposée via des plateformes en ligne et vient compléter l'offre d'hébergements commerciaux.

Randonnée, cyclisme, nautisme, ou encore sports aériens, sont proposés par une trentaine de prestataires qui enrichissent l'offre de services déjà disponible sur le territoire. L'offre culturelle est portée par le **musée de la préhistoire des Gorges du Verdon à Quinson** (près de 70 000 visiteurs/ an) et l'**Occitane en Provence** (près de 25 500 visiteurs/an). La présence du centre de congrès et du casino de Gréoux-les-Bains place la DLVA comme une destination à développer sur le tourisme d'affaires.

Aujourd'hui le **tourisme** et le thermalisme sont des piliers de l'économie locale. Pour autant DLVA, à l'instar d'autres territoires, doit composer dans un **univers en perpétuelle évolution** où les tendances touchent l'ensemble du secteur par «effet domino». De **nouveaux segments de marchés**, de nouvelles générations ou de nouveaux marchés géographiques apparaissent, et les attentes de ces marchés évoluent et font évoluer ceux déjà existants. Dans le même temps, des **outils innovants** se développent, répondant aux attentes des clientèles, et modifiant de fait les comportements auxquels les offres et destinations touristiques du territoire doivent sans cesse s'adapter afin de rester attractives. A cela s'ajoute la crise actuelle que traverse le secteur du tourisme et en particulier les stations thermales qui enregistrent une baisse de plus de 60% de leur activité depuis le début de la crise sanitaire.

C'est pourquoi, DLVA doit s'employer à mettre en œuvre une **stratégie de relance de l'activité touristique portée par des actions de diversification de l'offre du territoire et le renforcement du caractère et de l'identité de ses villages**. Ses points forts étant, outre son offre de soins thermaux, son patrimoine naturel et son patrimoine culturel, les opérations de mise en valeur du patrimoine rural doivent venir conforter l'intérêt touristique du territoire et au-delà, de la Région.

3. Réduire les déplacements et favoriser une mobilité alternative

3.1 Manosque, principal pôle d'attractivité du territoire en termes d'emplois

Le territoire compte près de 27 000 actifs pour environ 22 000 emplois soit un peu plus de 0,8 emplois par actif. Cet indicateur démontre que la plupart des personnes qui travaillent sur le territoire de la DLVA y résident également. L'étude des flux des trajets domicile-travail le confirme¹.

Elle fait apparaître le rôle central de la commune de Manosque au sein de DLVA : plus de 9 700 résidents de la communauté d'agglomération travaillent à Manosque. La majeure partie des déplacements domicile – travail se font sur le territoire de DLVA. Ils représentent environ **deux tiers des déplacements domicile-travail (67%)**. La moitié environ se fait sur la commune de Manosque, traduisant sa place prépondérante dans l'économie locale.

Les **déplacements sortants représentent 18% des déplacements domicile-travail** du territoire, les départs se font à 34% de Manosque, à 14% de Vinon-sur-Verdon et à 11% d'Oraison. La **principale destination est Saint-Paul-les-Durance (33%) avec la présence du CEA Cadarache**, plus de 2 000 déplacements sont fait chaque jour vers cette commune, ce qui est loin d'être négligeable. Aix-en-Provence est la seconde destination (9%) suivie de Digne-les-Bains (6%), Marseille (5%) et Forcalquier (5%).

Enfin 15% des déplacements journaliers sont entrants et proviennent principalement des Mées (limitrophe au territoire) mais aussi d'Aix-en-Provence, Forcalquier, Saint-Michel-L'observatoire, Reillanne ou encore Pertuis. Manosque est le pôle le plus attractif avec 63% des déplacements entrants suivie par Oraison (8%).

3.2 Les modes de transports au sein de la communauté d'agglomération

3.2.1 La voiture individuelle

La voiture demeure de loin le mode de transport privilégié pour se déplacer. L'étude des différentes parts modales des trajets domicile-travail intra-communaux se répartissent de la façon suivante :

- La voiture représente 70% de ces déplacements, pourtant inférieurs à quelques kilomètres,
- La marche représente 14%,
- Le vélo (compris dans les deux roues) représente moins de 3% de ces déplacements,
- Les transports en commun représentent 3% de ces déplacements,
- L'absence de transport, c'est-à-dire le travail à domicile représenterait donc 10%.

Ce constat est corrélé par le taux de motorisation des ménages du territoire qui est particulièrement élevé avec près de 9 ménages sur 10 possédants au moins une voiture et près de 4 sur 10 qui en possèdent au moins deux.

3.2.2 Les transports régionaux

¹ Les déplacements domicile-travail représentaient, en 2016, environ 35 000 déplacements (donc 70 000 mouvements journaliers) répartis de la manière suivante :

- 5 200 déplacements d'échanges entrants (15%)
- 6 200 déplacements d'échanges sortants (18%)
- 10 000 déplacements intra-communaux (28%)
- 13 600 déplacements internes à l'intercommunalité (39%)

La Ligne Marseille-Aix-Manosque-Gap-Briançon est la seule et unique desserte ferroviaire du territoire. Les TER sont accessibles à partir des gares de La Brillanne et de Manosque. La ligne à voie unique bénéficie d'une modernisation depuis 2008 par la rénovation des voies et des gares. La gare de Manosque a été complètement réaménagée en 2014. La transformation des deux gares en pôle d'échange multimodal (PEM) est envisagée à court terme.

Des travaux sont encore prévus pour augmenter la capacité de la ligne. À terme, une desserte toutes les 30 minutes en heure de pointe d'Aix à Manosque et une desserte toutes les 60 minutes entre Aix et Gap pourrait être atteinte.

De plus, onze lignes express régionales (LER) desservent le territoire, à destination d'Aix-en-Provence, Aix-TGV, l'aéroport Marseille-Provence, Marseille, Digne, Avignon, Castellane et Forcalquier.

3.2.3 Le réseau intercommunal « Trans'Agglo »

Depuis le 7 juillet 2019, le réseau de transport de DLVA relie les réseaux urbains de Gréoux-les-Bains et Manosque et les lignes péri-urbaines, ce qui permet aux usagers une simplification de leur transport puisque toutes les lignes sont réunies sous un seul nom, le Trans'Agglo. Il **dessert les 25 communes de DLVA**.

Les **communes les plus isolées** sont desservies par le **transport à la demande** du Trans'Agglo, pour rallier une ligne de car allant à Manosque où se rendre dans le bourg le plus proche. Ce service n'est accessible que sur réservation auprès des transporteurs.

Un site internet dédié permet aux usagers de repérer toutes les lignes de bus et de commander les titres de transport en ligne.

DLVA a mis en place une tarification très simple et très avantageuse facilitant l'accès à son réseau de bus :

- Pass annuel réservé aux habitants de la DLVA donnant libre circulation sur le réseau au prix de 30 € (un tarif réduit pour les habitants bénéficiaires de la CMU à 15€) ;
- Pass annuel jeune de moins de 26 ans à 15 € pour les habitants de DLVA et à 20 € pour ceux résidant hors du territoire DLVA ;
- Pour les élèves de la maternelle à la terminale dont le(s) représentant(s) légal(aux) est(sont) domicilié(s) sur le territoire DLVA, le pass annuel scolaire s'élève à 15€ ;
- Pour les utilisateurs occasionnels le ticket unitaire est à 1€ et le pass de 12 voyages à 9€.

3.2.4 Covoiturage et autopartage

Afin d'organiser les déplacements en voiture, des aires de covoiturage ainsi qu'un parking relais sont mis à disposition des usagers à des points stratégiques du territoire.

En 2015, **quatre aires de covoiturage** sont aménagées :

- Le Parc relais de Pré Combault, à l'entrée sud de Manosque, permet aux « covoitureurs » et autres automobilistes une connexion avec le réseau urbain Manobus. Il offre 300 places de stationnement. A noter que ce parc relais sera prochainement doté d'ombrières photovoltaïques, actuellement en cours d'installation.

- Le parking de covoiturage de l'autoroute de Manosque, situé au péage de l'autoroute A51, dispose de 70 places. Il est aussi desservi par le Manobus en début et fin de matinée et fin d'après-midi.
- Le parking de covoiturage de Pierrevert, situé au rond-point Saint-Joseph, comporte 20 places et est desservi par la ligne Pierrevert-Manosque du réseau Transagglo.
- Le parking de covoiturage de La Brillanne, face à la gare S.N.C.F., offre 25 places.

3.2.5 Infrastructures de Recharge des Véhicule Electriques (IRVE)

Les collectivités locales et le syndicat d'énergie des Alpes de Haute-Provence ont conscience de la nécessité d'accompagner le développement de la mobilité électrique en déployant des points de recharge à travers l'ensemble du territoire. A l'échelle du département, le syndicat a installé une cinquantaine de bornes de recharge accessibles à tous. Grâce à ce travail de déploiement en particulier, **29 bornes IRVE sont recensées sur le territoire de DLVA**.

3.2.6 Modes doux

Il y a **peu d'aménagements de type piste ou bande cyclable sur le territoire**. Le schéma directeur cyclable adopté par le conseil général des Alpes de Haute-Provence et portant des actions sur la période 2012-2022 recense deux projets d'itinéraires balisés et sécurisés en attente d'aménagement :

- La Transalpine de Marseille jusqu'au Lac Léman ;
- L'Eurovéloroute n°8 (appelé aussi la Méditerranéenne) qui doit relier Tarifa, à l'extrême sud de la province de Cadix en Espagne, à Limassol, sur la côte sud de l'île de Chypre sur 5 388 km.

La priorité d'aménagement est annoncée par le schéma cyclable pour cette dernière. L'étude du tracé sur le territoire de la communauté d'agglomération est partagée entre le parc naturel régional du Luberon (tronçon Volx-Manosque) et la DLVA (tronçon Manosque-Vinon/Verdon).

Le schéma routier départemental définit depuis 2008 les conditions d'accueil des cyclistes sur le réseau routier. Ainsi, lors d'opération de régénération de la chaussée, des bandes multifonctionnelles sont aménagées sur tout le linéaire, généralement différencié de la partie courante par un enrobé à chaud coloré. C'est ainsi qu'une nouvelle bande cyclable a été inaugurée en 2020 entre le pont sur la Durance et le parking pré-combaux à Manosque. Cet aménagement réalisé par le Département était correlé à la reconstruction du pont sur la Durance.

Au vu de ces constats, l'enjeu de changer certains comportements liés à la mobilité est primordial. La prise en compte des problématiques de déplacements est en effet un corollaire direct de la stratégie de préservation de l'attractivité du territoire. Si DLVA veut être attractive et tirer profit de ses propres atouts face au territoire métropolitain, elle doit immanquablement faciliter les déplacements de ses habitants vers leurs lieux de travail et les pôles de services, en particulier ceux de la ville-centre, Manosque. Les temps de parcours domicile-travail constituent un attrait indéniable qui poussent les entreprises à choisir le bassin manosquin plutôt que la métropole.

Encore faut-il veiller à préserver notre bassin d'emplois de flux automobiles non maîtrisés qui lui ferait perdre cet avantage concurrentiel. Il faut parallèlement

penser la mobilité comme un facteur de densification urbaine, en lien avec la préservation des paysages. Pour cela, l'agglomération DLVA doit promouvoir les transports collectifs et leur accessibilité, les solutions de mobilités alternatives et innovantes, et la généralisation des modes actifs, pour viser à la réduction de la place de la voiture individuelle.

Les aménagements favorisant le report modal massif de la voiture individuelle vers les transports collectifs et l'accompagnement du changement des comportements vers une mobilité douce et durable constituent ainsi des défis économiques, sociaux et environnementaux de première importance pour le territoire qui méritent d'être traités dans le cadre du CRRTE.

4. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone

4.1 État des consommations d'énergie

Les consommations d'énergie du territoire s'élèvent à 1 336 GWh en 2017², ce qui représente une part infime de la consommation régionale (moins de 1%), mais le tiers de la consommation d'énergie à l'échelle du département. Cela représente 21,2 MWh/habitant, ce qui est inférieur au niveau départemental (Alpes-de-Haute-Provence = 26,1 MWh/habitant) et régional (PACA = 27,7 MWh/habitant). Ce ratio a légèrement baissé ces dernières années, il était de 24,5 MWh/habitant en 2007 et 24 MWh/habitant en 2012. Les consommations énergétiques du territoire ont légèrement baissé ces dernières années. Après une augmentation entre 2007 et 2010 (où elles ont atteint un maximum), elles sont restées stables durant la période 2010-2013. Une nette diminution est observable entre 2013 et 2017, suivie d'une stabilisation jusqu'en 2017.

Les transports et le secteur résidentiel appellent 75% des besoins en énergie du territoire. Les transports routiers avec 630 GWh représentent 47 % du total des consommation. Le résidentiel avec 364 GWh représente 27% du total. Le tertiaire avec 192 GWh représente 14% du total ; l'industrie et les déchets avec 112 GWh ne représentent que 8% du total.

Globalement les consommations du territoire sont restées stables durant la période 2007-2017 avec une légère baisse de 3%. Cette évolution est cependant contrastée selon les secteurs :

- Les transports routiers sont restés stables
- Le résidentiel et l'industrie-déchets ont connu une baisse d'un peu plus de 10% (respectivement -13% et -11%)
- Le tertiaire et l'agriculture ont vu leurs consommations augmenter respectivement de 10% et 14%
- La consommation des transports autres que routiers (principalement ferroviaires), a été multipliée par 7 entre 2007 et 2017.

Plus de la moitié de l'énergie consommée provient des produits pétroliers (56%), le tiers de l'électricité (31%). Le gaz, avec 73 GWh, représente 5% du total. Cette part est liée à la faible couverture du réseau de distribution. Les énergies renouvelables et de récupération, avec 102 GWh, représentent 7% du total dont 4% de bois-

²d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (ORECA) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud

énergie et 3% d'autres énergies renouvelables. La part des réseaux de chaleur reste minime avec une consommation de 3 GWh. Cette part est liée au **réseau de chaleur** implanté sur la commune de Manosque. Il a été mis en service en 2009 et est exploité via une Délégation de service Public par la société CALOREM (filiale du groupe Coriance) pour le compte de la ville de Manosque puis de DLVA.

Le réseau est équipé d'une chaudière biomasse de 4,5 MW fournissant 80% de l'énergie délivrée, pour une consommation moyenne de 2 500 tonnes de bois énergie annuelle. Deux chaudières gaz viennent en appui pour une puissance de 4,7 MW chacune.

Ces chaudières alimentent un réseau de 1,7km desservant 16 sous-stations dans le quartier de la ZAC de Chanteprunier. La puissance totale souscrite est de 5 348,5 kW pour une vente de chaleur de 8,2 GWh en 2017 et 7,7 GWh en 2018. La capacité maximale est de 16,6 GWh. Les deux principaux clients sont le Centre Hospitalier Louis Raffalli et l'Ecole Internationale, qui représentent à eux deux 70% de la puissance souscrite sur le réseau (respectivement 50% et 20%).

4.2 Etat des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de GES du territoire s'élèvent à 363 ktCO₂ en 2017. Cela représente **5,8 teqCO₂/habitant**. A titre de comparaison, le ratio départemental est de 7,1 teqCO₂/habitant et le ratio régional est de 7,8 teqCO₂/habitant. Ce ratio a légèrement baissé ces dernières années. Il était de 6,4 teqCO₂/habitant en 2007 et de 6,1 teqCO₂/habitant en 2012. Après une augmentation entre 2007 et 2010 (où elles ont atteint un maximum), les émissions de GES du territoire ont diminué de manière continue durant la période 2010-2014 pour atteindre leur niveau actuel en 2017.

Là encore, le secteur des transports est de loin le plus émetteur. Il totalise 46% du total des émissions de GES du territoire. Suivent l'industrie, la construction et le traitement des déchets qui, avec 86 kt eqCO₂, représente 24% du total.

Le traitement des déchets représente à lui seul 59 kteqCO₂, soit 17% des émissions totales du territoire. Le secteur résidentiel, avec 56 kt eqCO₂, représente 15% du total. L'agriculture, avec 31 kt eqCO₂, (9 % du total) a une part plus importante dans les émissions de GES que dans les consommations énergétiques en raison d'émissions non énergétiques provenant du bétail et de la fertilisation des sols. Enfin le tertiaire, avec 21 kteqCO₂, représente 6 % du total. Cette part est relativement faible au regard de son poids dans l'économie locale et en comparaison avec sa consommation d'énergie. Cela résulte de son usage important de l'électricité dont le facteur d'émissions de GES est très faible en France.

Les émissions du territoire sont plutôt stables durant la période 2007-2017 (-2%). En revanche, l'évolution est contrastée selon les secteurs :

- Les secteurs résidentiel et agricole ont vu leurs émissions de GES baisser tandis qu'elles ont augmenté dans les secteurs industriel et tertiaire.
- Les émissions du secteur des transports non routiers (aérien) ont été multipliées par 7.

Afin de conforter la baisse de la courbe des consommations d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre du territoire, les **projets de rénovation énergétique des bâtiments publics communaux et intercommunaux seront favorisés**. Dans le cadre de la transformation du site de l'ancienne école des métiers EDF de Sainte-Tulle en technopôle des énergies vertes, soulignons que DLVA dispose d'un potentiel de 22 000 m² de locaux répartis sur 17 hectares. Il est prioritairement concerné par cet enjeu.

De plus, avec la **perspective d'un développement rapide de la filière hydrogène sur son territoire, DLVA en tant qu'autorité organisatrice des transports, souhaite être exemplaire en impulsant une dynamique locale de développement des transports « décarbonés » et en s'engageant dans le verdissement de sa flotte de véhicules.**

4.3 Etat de la production d'énergies renouvelables

DLVA a toujours su cultiver ses atouts pour rester attractive, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables. Ces dernières occupent en effet une place importante et historiquement ancrée au territoire.

En 2017, la production d'énergies renouvelables (EnR) du territoire s'élève à 1 313 GWh. Cela représente 98% de sa consommation énergétique. Ce niveau de performance est principalement dû à la production d'énergie liée à la grande hydro-électricité. Si on la retire, la production est de 252 Gwh, soit 19% de la consommation du territoire.

L'énergie renouvelable produite est principalement électrique (94%), les 6% restants sont thermiques. Cinq filières sont présentes sur le territoire :

- L'hydro-électricité avec 1 082 GWh représente 82% de la production d'EnR du territoire. Elle est distinguée en :
 - Grande hydraulique (centrales supérieures à 10 MW) correspondant aux grands aménagement hydro-électrique Durance-Verdon. Sa production en 2017 est de 1 061 GWh soit 81% du total de la production EnR totale du territoire.
 - Petite hydraulique (centrales inférieures à 10MW) dont la production est de 21 GWh en 2017 soit 2% du total de DLVA.
- Le solaire photovoltaïque (PV) avec 167 GWh représente 13% du total, sa part est de 50% en retirant la production liée à la grande hydraulique.
- La biomasse (bois-énergie) avec 59 GWh représente 4% de la production d'ENR (31% hors grande hydraulique)
- Le biogaz avec 3 GWh représente moins d'1% de la production d'ENR et 2% hors grande hydraulique.
- Le solaire thermique avec 2 GWh représente moins de 1% de la production d'ENR, 1% de la production hors grande hydraulique et 4% des EnR thermiques.

En s'affranchissant de la production hydroélectrique, qui varie annuellement selon les besoins électriques nationaux, on observe une forte augmentation de la production ENR sur le territoire qui a quintuplé entre 2007 et 2017 passant de 54 GWh à 252 GWh.

4.3.1 Biomasse

La commune Manosque est celle qui consomme le plus de bois-énergie en raison de sa forte population et du fait du développement du bois-énergie collectif (réseau de la ZAC de Chantereprunier). En rapportant cette consommation au nombre d'habitant, les communes ayant un recours plus important au bois énergie sont: Esparron-de-Verdon, Entrevennes, Le Castellet et Quinson.

Le bois énergie « collectif » représente les consommations des chaufferies de petite à grande puissance utilisant des plaquettes forestières ou des granulés. Il est destiné au chauffage de bâtiments plus importants qu'un simple logement, aux réseaux de chaleur, ou aux équipements agricoles et industriels. L'observatoire régional Bois énergie de PACA recense 12 chaufferies sur le territoire de DLVA pour une puissance totale de 6 525 kW et une consommation annuelle de 3 500 tonnes de bois.

24 % des ménages, soient 6 800 ménages environ, utiliseraient du bois pour le chauffage de leur logement, en très grande majorité du bois bûche (95 %). La consommation de bois-énergie représente au total 44 GWh, dont 41,9 GWh sous forme de bois bûches et 2,1 GWh sous forme de granulés.

4.3.2 Biogaz

A l'échelle régionale, fin 2018, il y avait 13 installations de méthanisation en service en Provence-Alpes-Côte d'Azur dont deux liées à une exploitation agricole, cinq dans des industries agro-alimentaires ou des caves coopératives, quatre liées à des stations d'épuration et une à des biodéchets alimentaires. Sur le département des Alpes-de-Haute-Provence, il n'existe pas à ce jour d'unité de méthanisation en fonctionnement.

Néanmoins, la Communauté d'agglomération porte depuis 2018 un **projet de méthanisation sur la commune de Manosque** qui a fait l'objet d'une concertation publique en juin 2019. Une station GNV pourra être adossée à ce projet. Aux côtés de DLVA, Suez et Engie sont parties prenantes du projet qui traitera 15 000 tonnes de déchets, essentiellement des biodéchets et des déchets d'industries.

Malgré le fait que le rayon d'approvisionnement s'étende sur 70km, la volonté est que 30% de la ration soient produits sur le territoire DLVA puis 50% à terme. Il s'agit d'un projet de 120Nm³/h soit 12GWh/an.

4.3.3 Solaire PV

La base de données CIGALE recense en 2017 une production solaire photovoltaïque (PV) de 167 GWh. Cette production est en constante augmentation. Quasiment inexistante en 2007, elle s'est fortement développée sur le territoire à partir de 2010.

L'énergie solaire photovoltaïque peut être produite en toiture ou au sol. Les installations en toiture dans le secteur résidentiel sont généralement des installations de petites puissances. Des centrales plus puissantes sont installées sur des bâtiments industriels, en ombrrière de parking ou au sol.

Les installations solaires photovoltaïques les plus importantes du territoire sont implantées sur les Communes de Gréoux-les-Bains ; Esparron-de-Verdon ; Manosque ; Valensole ; Puimichel ; Sainte-Tulle ; Vinon-sur-Verdon et Corbières. D'autres projets sont en cours de développement, notamment à Volx et à Quinson.

L'ambition de devenir un territoire référent au niveau national dans le domaine des énergies vertes n'est pas une utopie. Avec un ensoleillement des plus favorables, le territoire de DLVA présente en effet un potentiel exceptionnel de production d'énergie solaire photovoltaïque. Le territoire dispose en outre d'un des plus grands centre de stockage d'hydrocarbures en Europe, avec les cavités salines exploitées par la société Géométhane à Manosque. Cette capacité de stockage souterrain ouvre des perspectives de production d'hydrogène vert (H₂) en quantité, à partir de l'énergie électro-solaire, par des procédés industriels d'hydrolynage.

Le **projet HyGreen Provence** tire parti de ces deux formidables potentiels pour construire un système énergétique local intégré, capable de valoriser le gisement solaire du territoire en énergie renouvelable et en H₂ vert. L'accomplissement de cet objectif passe par la production d'électricité solaire à grande échelle, avec une cible de 1 Gwc de capacités installées, ce qui correspond à une emprise foncière totale de 1 500 hectares sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi, le projet s'inscrira dans une vision sociétale de la transition énergétique en préservant l'environnement et les paysages, vecteurs d'attractivité de notre bassin de vie. Des conventions de partenariat ont été signées en ce sens avec les parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon car les élus sont bien conscients qu'il existe une hiérarchie au sein de laquelle la préservation des patrimoines, et notamment de la biodiversité et des paysages, se place au-dessus de tous les autres intérêts.

En outre, DLVA applique la doctrine vertueuse préconisée par les services de l'Etat consistant à explorer toutes les possibilités d'installation de panneaux photovoltaïques en sites anthropisés, avant de lancer de nouvelles études sur des espaces naturels. Ainsi les projets d'installation de générateurs photovoltaïques en toitures de bâtiments communaux ou intercommunaux ou en ombrières sur des parkings ou des espaces publics délaissés seront accompagnés en priorité dans le cadre du CRRTE. Les études restant à conduire par DLVA, dans le cadre de l'élaboration de sa méthodologie d'implantation de parcs PV (notamment « Plan de Paysage » et schéma d'implantation des énergies renouvelables), pourront faire l'objet d'un accompagnement au titre du CRRTE.

5. Faire de la prévention et de la valorisation des déchets une ressource pour le territoire.

En 2018, 26 976 tonnes de déchets ont été collectés sur le territoire soit **435 kg par habitant**. Ce niveau, en constante augmentation, reste inférieur à la moyenne nationale de 568 kg/habitant.

Il est estimé que les émissions de GES des déchets des habitants du territoire s'élèvent à 8 kt eqCO₂ en 2018, soit environ 2,2% des émissions totales du territoire. Ces émissions sont principalement dues au stockage des ordures ménagères qui représentent plus de la moitié des déchets collectés sur le territoire.

Leur stockage représente environ 9,4 kteqCO₂ tandis que le recyclage des déchets permet d'éviter environ 2,6 kteqCO₂. La part liée à la collecte et au transport est marginale.

Un gros effort d'équipement des communes du territoire a été réalisé en matière de tri. Il est tout d'abord utile de rappeler que toutes les ordures ménagères collectées en sac-poubelle fermé dans l'un des 10 200 bacs répartis sur le territoire de DLVA, partent systématiquement à l'enfouissement. Le centre de stockage des déchets ultimes, situé à Valensole, a ainsi enfoui 23 108 tonnes d'ordures ménagères en 2017.

Il existe 756 points d'apport volontaires (PAV) sur le territoire de DLVA. C'est là que sont installées les colonnes de tri qui permettent de récupérer les emballages, les papiers et le verre. Depuis le 1er avril 2019, l'extension des consignes permet de trier tous les emballages. Dans cette optique, le centre de tri de Veolia à Manosque s'est agrandi et modernisé : il est désormais en capacité d'accueillir tous les emballages plastiques et tous les petits emballages en aluminium.

Les habitants de DLVA peuvent aussi avoir recours à l'une des 10 déchetteries installées sur le territoire. Dans ce cadre, pour conforter le maillage des déchetteries sur le territoire, DLVA s'apprête à construire une nouvelle déchetterie de proximité à Roumoules. Une autre déchetterie desservant les communes du Sud du territoire de l'agglomération est également en réflexion.

La gestion des déchets est devenue depuis quelques années un enjeu majeur pour les collectivités tant d'un point de vue environnemental qu'en termes économiques. Réduire la production de déchets, renforcer les circuits de collecte, optimiser le tri, recycler davantage, mieux valoriser les sous-produits : chaque processus du cycle de vie des déchets nécessitera des investissements importants dans les années à venir afin de réduire leur impact tant environnemental qu'économique.

Avec la construction du **méthaniseur territorial à Manosque**, des perspectives s'ouvrent en matière d'économie circulaire. Pour DLVA, il s'agira d'augmenter de façon substantielle la part des déchets organiques en provenance du territoire qui alimenteront le futur méthaniseur afin d'une part de limiter l'entrée de déchets d'origine extérieure et d'autre part les réutiliser comme ressources en injection dans le réseau de gaz ou comme carburant pour alimenter ses bus et ses bennes à ordures ménagères.

Pour parvenir à ce cercle vertueux, le **développement de mécanismes incitatifs doit concerter le compostage domestique mais aussi la mise en place d'une collecte séparative systématique du flux des fermentescibles, en particulier la filière des déchets verts.**

6. Préserver la ressource en eau et prévenir les risques d'inondation

DLVA est marquée par le passage de deux cours d'eau important, la Durance et le Verdon qui confluent à Saint-Paul-les-Durance en bordure extérieure sud de l'intercommunalité. Ces cours d'eau sont alimentés par de nombreux affluents sur

le territoire. Ce réseau hydrographique dense est intégré dans le grand bassin versant de la Durance. Il relève du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée. Sur le territoire, ce grand bassin est divisé en quatre bassins versants (par ordre de superficie sur le territoire) : Le Verdon, La Moyenne Durance aval, l'Asse, le Largue, les affluents de la moyenne Durance aval : Jabron et Lauzon (seul le Lauzon est présent sur le territoire).

6.1 Qualité des eaux

Qualité des eaux superficielles

Toutes les rivières qui traversent le territoire ne sont pas suivies dans le temps. **L'état des cours d'eau ou leur potentiel écologique est classé de moyen à bon selon les documents techniques du SDAGE 2016/2021.** Deux cours d'eau sont dans un état écologique médiocre, le Colostre (affluent du Verdon) et l'Asse, qui a été identifié en état de déséquilibre quantitatif. Ce dernier est également en mauvais état chimique tout comme la Durance, du canal EDF à l'Asse.

Les deux retenues d'eau que sont celles de Quinson et du lac d'Esparron sont en bon état écologique et chimique.

Qualité des eaux souterraines

Les masses d'eau souterraines ont un **bon état qualitatif et quantitatif à l'exception de :**

- La nappe des conglomérats du **plateau de Valensole** qui est dans un état chimique médiocre,
- La nappe des **alluvions de l'Asse** qui est en déficit quantitatif.

6.2 Eau potable

L'eau potable est particulièrement sensible aux effets du changement climatique. En termes de quantité, l'augmentation des températures et des périodes de sécheresse couplées à un besoin en augmentation (irrigation, usages industriels, consommation domestique) entraînent une tension forte sur la ressource. En termes de qualité, les rejets polluants, principalement les pesticides et nitrates dégradent la qualité de l'eau et peut la rendre de manière irréversible impropre à la consommation.

Sur le territoire, on retrouve sept captages prioritaires sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération. Ils doivent faire l'objet de programmes de lutte contre les pollutions (nitrates et/ou pesticides) conformément aux exigences européennes. Ces captages prioritaires concernent les communes de Gréoux-les-Bains (1), Oraison (1), Entrevennes (2), Riez (1), Puimoisson (1) et Roumoules (1).

A noter qu'un **projet de restauration de la qualité de l'eau des captages prioritaires du plateau de Valensole est en cours.** Il s'agit du **projet REGAIN** visant à développer l'agro-écologie sur le plateau de Valensole. Différentes actions ont été mises en place : suivi de la qualité biologique des sols et des pratiques d'irrigation du lavandin, essais d'enherbement entre les rangs de lavandin pour limiter l'érosion et nourrir les terres, ajustement de la fertilisation du blé dur, plantation de haies

(près de 4 km actuellement) sur des exploitations volontaires ou encore création du réseau « Sol » par des lavandiculteurs soucieux d'adopter de meilleures pratiques.

6.3 Assainissement

En 2014, 64 091 habitants sont desservis par le réseau d'assainissement collectif et 7 288 par le réseau non collectif. Le linéaire de réseau de collecte s'élève à 505 km. Les **27 stations d'épuration du territoire présentent des résultats de traitement satisfaisants, excepté quelques dysfonctionnements sur 4 stations :**

- Entrevennes, une nouvelle station doit être construite à court terme
- Puimoisson, elle ne permet pas le traitement des boues
- La Brillanne, présence d'eaux claires parasites
- Valensole, des pointes de charges polluantes sont observés à certains mois de l'année

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire est estimé à 2 812 dont 76,5 % sont conformes.

6.4 Risque inondation

Le territoire est fortement exposé au risque d'inondation. Les alentours de la Durance, fortement urbanisés, sont particulièrement exposés. 14 communes sont recensées dans l'Atlas des Zones Inondables de la Moyenne Durance : Allemagne-en-Provence, Corbières-en-Provence, Gréoux-les-Bains, La Brillanne, Manosque, Oraison, Pierrevert, Riez, Sainte-Tulle, Saint-Martin-de-Brômes, Valensole, Villeneuve, Vinon-sur-Verdon et Volx.

En particulier, la réalisation des études préalables puis des travaux permettant de prévenir les inondations à l'échelle des bassins versants du Largue et du Lauzon, en lien avec les communautés de communes Haute-Provence-Pays de Banon et Pays de Forcalquier – Montagne de Lure, feront l'objet d'un suivi attentif dans le cadre de ce CRRTE. La possibilité de mettre en place un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) à l'échelle de ce bassin versant sera notamment recherchée.

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondations est en cours à l'échelle de DLVA.

Par ses différents aspects, DLVA mérite une attention particulière par son importance au niveau régional avec :

- un enjeu fort pour la production électrique, de nombreux aménagements hydrauliques et hydroélectriques qui ont fortement modifié le fonctionnement hydromorphologique de la rivière ;
- de nombreux usages dépendants de la ressource Durance/Verdon (alimentation en eau potable, irrigation et industrie)

des milieux d'une grande richesse écologique (cours d'eau globalement en bon état, réservoirs biologiques, habitats et espèces protégées,...) ;

- un territoire en développement (projet ITER,...), des usages touristiques qui se diversifient et rendent la gestion de la ressource en eau encore plus complexe ;

- des risques inondation à réduire et maîtriser dans un contexte où les barrages ont impacté le fonctionnement en crues et donc sensiblement modifié leur perception par les usagers et riverains ;
- une gestion multi-partenariale avec un acteur économique central, EDF, un gestionnaire incontournable sur l'axe Durance, le syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD) qui est établissement public territorial de bassin sur l'ensemble du bassin de la Durance, et des gestionnaires de bassins versants à l'instar du Parc naturel régional du Verdon.

Parmi les grands enjeux du territoire, la **sécurisation du Val de Durance fait partie des grands projets d'adductions** qui permettront à plusieurs communes, y compris en dehors de l'intercommunalité, de compléter, diversifier mais aussi secourir si c'est nécessaire leurs ressources en eau traditionnelles avec de l'eau du Verdon. En effet, malgré une ressource abondante, la situation reste néanmoins fragile et appelle à des efforts constants d'économie et de gestion durable, dans un contexte de développement démographique rapide et de changements climatiques. Chaque année, des bassins versants connaissent des situations très tendues en période d'étiage, ce qui conduit les services de l'État à prendre des mesures de limitation ou d'interdiction de certains prélèvements ou usages.

D'autres actions pourront être entreprises pour partager et préserver la ressource, restaurer des milieux tampons et les continuités écologiques, de même que pour limiter les affluences de polluants dans les rivières et milieux naturels.

Enfin, le risque d'inondation particulièrement présent en bordure de Durance et du Verdon doit appeler à une **vigilance accrue, notamment dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI**.

ARTICLE 3 : INTÉGRATION DES CONTRATS EXISTANTS

1. Recensement des contrats existants

L'État, le Conseil régional et le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence ont formalisé plusieurs partenariats avec DLVA dans le cadre de politiques contractuelles sectorielles.

Le Nouveau Contrat de Ville affichait l'ambition de changer l'image des quartiers et de lutter contre les discriminations et «l'inégalité de destin» par un changement d'approche fondamental. Ce changement ne pouvait s'opérer sous la seule impulsion de l'État, DLVA a donc mobilisé les partenaires et engagé une dynamique collective autour de projets spécifique dont les applications concrètes et les bénéfices émergent aujourd'hui. Bien que les résultats restent faibles en matière de réduction des inégalités, à l'échelle nationale comme à l'échelle locale, la dynamique actuelle conforte l'approche du Contrat de Ville comme un outil au service de la cohésion sociale et urbaine du territoire. Elle lui donne toute sa dimension de coordination à l'échelle du territoire : mobiliser les partenaires autour de projets fédérateurs et structurants, pour changer l'image des quartiers et changer les pratiques.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) relaie et conforte les dynamiques participatives engagées dans le Nouveau Contrat de Ville qui s'achève. Les opérations inscrites au NPNRU montrent toute l'importance d'un tel levier pour travailler sur la cohésion urbaine et sociale. Malgré une temporalité difficile à appréhender pour les habitants, le programme arrivera à moyen terme à des améliorations significatives du cadre de vie. Pour le quartier prioritaire de la ville « Arc Serrets Plantiers Aliziers », concerné par le NPNRU, il s'agit d'améliorer les conditions de vie des habitants et d'attirer de nouvelles populations. L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie permettra d'offrir à tous les habitants le même confort (mobilité, accès aux droits, espaces et équipements publics...). Le projet de renouvellement urbain doit notamment favoriser l'émergence d'un nouveau cœur de quartier par des interventions sur l'espace public, la mobilisation de moyens conséquents pour la réalisation de programmes de diversification de l'habitat et l'implantation d'un équipement de santé majeur au niveau de la commune et de l'agglomération. Ce nouveau projet de rénovation urbaine s'inscrit également dans une volonté de renforcer les liens entre quartiers. En ce sens, les ambitions du projet de renouvellement urbain constituent un temps fort dans la construction de la ville durable et collaborative.

De manière complémentaire à ces contrats, la Ville de Manosque est bénéficiaire du programme **Action Coeur de Ville**. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficientes du renouveau et du développement de la ville centre de l'agglomération en aidant à la concrétisation de projets de renforcement de son cœur de ville. A l'instar du NPNRU, ce contrat consiste à développer la résilience de la Commune, par des projets de reconstruction de la ville sur elle-même touchant à la fois à l'habitat, au commerce et à l'espace public. Les projets soutenus permettront ainsi d'une part de limiter le phénomène de l'étalement urbain, en réponse aux enjeux du SRADDET et du SCOT, et d'autre part de valoriser les espaces naturels existants au sein de la ville en augmentant sensiblement leur surface, adaptant ainsi la ville au changement climatique. En parallèle, des actions apaisant les circulations et favorisant les connexions fluides seront mises en place. Il est en effet nécessaire de redonner des espaces aux piétons, de favoriser la mobilité douce par la poursuite de la coulée verte déjà amorcée depuis le centre-ville vers la gare SNCF, futur pôle multimodal qui vient finir la « ville habitée ».

Parmi les caractéristiques propres au centre-ville de Manosque figurent également la grande précarité des résidents³ ; le faible taux de propriétaires occupants⁴ et un taux de vacance élevé⁵. En réponse à ces enjeux, il a été convenu de mettre en œuvre un plan d'action sur l'habitat par la mise en œuvre d'un dispositif d'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Ville de Manosque** (OPAH). Les objectifs de réalisation de cette OPAH en 2024 consistent à produire ou rénover 110 logements « Habiter mieux » ; 75 logements de

³ 43% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté contre 17% à l'échelle de la communauté d'agglomération.

⁴ Seulement 27% des résidences principales sont occupées par des propriétaires

⁵ 28% du parc soit environ 470 logements, largement au-dessus de la moyenne de 12% observée sur l'agglomération.

propriétaires occupants dans des logements indignes ou très dégradés par des travaux de lutte contre la précarité énergétique et l'aide pour l'autonomie de la personne ; 20 logements de propriétaires bailleurs dans des logements indignes ou très dégradés par des travaux de lutte contre la précarité énergétique ; 50 logements traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires dans les copropriétés dégradées et les copropriétés fragiles.

Avec ses 5 850 habitants la Commune d'Oraison est la deuxième commune la plus peuplée de la communauté d'agglomération DLVA, après la ville-centre de Manosque. Les problématiques que rencontre la Commune d'Oraison sur la question de l'habitat sont similaires à celles décrites sur la Ville de Manosque. Elles sont même accentuées du fait de la progression démographiques enregistrée au cours des dernières années⁶. En revanche, l'occupation du parc de logements en centre ancien est plus équilibrée entre locataires (46%) et propriétaires (43%). La vacance reste élevé avec un taux de 15%, nettement inférieur cependant à celui constaté sur Manosque. Comme à Manoque, il a donc été convenu de mettre en oeuvre un plan d'action sur l'habitat par la mise en oeuvre d'un dispositif **d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Ville d'Oraison**. Les objectifs globaux de réalisation de la convention en 2024 sont évalués à 97 logements minimum : 57 logements occupés par leur propriétaire ; 5 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés ; 1 copropriété rencontrant des difficultés importantes ou en situation d'habitat indigne (regroupant environ 15 logements) ; 1 copropriété fragile éligible au dispositif Habiter Mieux Copropriétés (regroupant environ 15 logements).

Les communes d'**Oraison** et de **Riez** ont été désignées lauréates du **Programme Petites Villes de Demain** : les conventions d'adhésion de ces villes à ce programme sont en cours de rédaction.

Dans le domaine du développement économique, DLVA est engagée dans le protocole **Territoire d'Industrie Vallée de la Durance** aux côtés de trois autres intercommunalités du département des Alpes-de-Haute-Provence : Provence Alpes Agglomération, Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et Sisteronnais-Buëch. Reconnaissance d'un territoire à forts enjeux industriels, cette labellisation doit permettre de soutenir les projets de développement des entreprises de la chimie, de l'agroalimentaire, de la cosmétique et des énergies qui sont les filières importantes qui participent au rayonnement du territoire. DLVA est aussi le berceau de leaders économiques de renommée internationale comme L'Occitane en Provence, PROMAN, SIMC. Autant d'atouts qui rendent le couloir Durancien très attractif en matière de développement économique et d'emplois.

Enfin, DLVA est en cours de réactualisation de son **Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET). A travers ce document stratégique, DLVA disposera d'un outil de référence pour se projeter dans la transition écologique en se fixant des objectifs à horizon 2050. Cette transition reposera notamment sur la réduction de nos consommations d'énergie par des actions de sobriété et d'efficacité énergétique, mais aussi sur le développement des énergies renouvelables en substitution notamment des énergies fossiles responsables des émissions des gaz à

⁶ +5% entre 2012 et 2017 contre +1% sur la Ville de Manosque sur la même période.

effet de serre et des polluants atmosphériques dans l'air que nous respirons. La planification d'actions de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique permettra in fine d'améliorer la qualité de vie, la santé et le pouvoir d'achat des habitants, tout en créant les conditions de nouvelles recettes fiscales, de développer l'économie et l'emploi local.

Par ailleurs, DLVA est signataire :

- d'un **contrat régional d'équilibre territorial 2019-2021 (CRET)** en date du 25 novembre 2019. Vecteur de la mise en œuvre du SRADDET, il se décline de manière opérationnelle à travers les axes suivants :

— Axe 1. Cap sur l'éco-mobilité

Axe 2. Une Région neutre en carbone

Axe 3. Un moteur de croissance

Axe 4. Un patrimoine naturel préservé

Axe 5. Bien-vivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur

- d'un **contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023 (CDST)** en voie de finalisation. Ce contrat vise à soutenir les projets structurants du territoire, et s'articule autour des volets suivants :

Volet 1: actions du Département dans son champ de compétences au bénéfice du territoire,

Volet 2 : dispositif d'aide aux communes – FODAC

Volet 3: soutien aux projets territoriaux (eau/assainissement et projets d'aménagement),

Volet 4 : plan bâtimantaire du Service départemental d'incendie et de secours ;

DLVA est enfin engagée dans deux programmes LEADER portés par le GAL Haute-Provence Luberon d'une part et par le GAL Grand Verdon d'autre part ainsi que dans deux programmes Espaces Valléens portés respectivement par le parc naturel régional du Luberon et par le parc naturel régional du Verdon.

2.Articulation des contrats existants avec le CRRTE

En fonction des priorités du projet de territoire et des axes stratégiques définis ci-après, les actions contenues dans les contrats pré-existants à la signature du CRRTE, rappelés ci-dessus, pourront enrichir le contenu du CRRTE.

Les parties au présent contrat décideront, lors du premier comité de pilotage de mise en œuvre du CRRTE, de l'opportunité de mutualiser la gouvernance des contrats pré-existants, rappelés ci-dessus, avec celle du CRRTE. Dans l'hypothèse où la mutualisation de la gouvernance serait privilégiée, les parties pourront conserver la possibilité de réunir des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques.

ARTICLE 4 : LA STRATÉGIE CONJOINTE DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1. La stratégie de relance de l'activité

Le plan France Relance a été élaboré à l'initiative du Gouvernement à la suite de la crise sanitaire survenue au premier semestre 2020, dont les conséquences économiques ont été immédiates et sont inédites. Ce plan a pour objectif, à court terme, de relancer fortement l'activité économique, et à moyen terme, de transformer notre pays, en investissant prioritairement dans les secteurs et industries d'avenir. Doté d'un montant de 100 milliards, il se décline en trois piliers :

-transition écologique (30 milliards d'euros) : devenir la première grande économie décarbonée européenne en 2050

-compétitivité (34 milliards d'euros): renforcer la compétitivité des entreprises tout en garantissant notre souveraineté et notre indépendance technologique et en relocalisant les appareils de production en France

-cohésion (36 milliards d'euros): garantir la cohésion sociale et territoriale

Dans un souci de rapidité et d'efficacité, les crédits débloqués dès la fin de l'été 2020 dans le cadre du **Plan de Relance** sont répartis sur les territoires selon deux modalités :

- via des **enveloppes de financement exceptionnelles** (à l'instar de la DSIL exceptionnelle "Relance" ou DSIL « Rénovation énergétique des bâtiments publics »), en complément des **financements de droit commun** (DETR et DSIL) et
- via des **appels à projets** publiés par les ministères selon leurs attributions respectives.

Dans le cadre de son CRRTE, Durance Luberon Verdon Agglomération a souhaité inclure de nombreux projets s'inscrivant dans une stratégie territoriale cohérente et structurante.

Les projets élaborés dans le cadre de cette stratégie sont en parfaite adéquation avec les trois piliers du plan de relance. Ils ont ainsi vocation à être financés pour partie par des crédits débloqués dans le cadre du plan de relance à court et moyen terme, soit par l'intermédiaire d'enveloppes de financement exceptionnelles attribuées par la préfecture de région, soit après avoir été sélectionnés dans le cadre d'appels à projets nationaux ou régionaux.

Ainsi, sans attendre la signature du présent contrat, les porteurs de projets du territoire de DLVA ont d'ores et déjà pu bénéficier, au titre de la relance de l'activité à très court terme, des financements suivants de la part de l'Etat, en 2021, représentant un total d'aides de [4 367 416 €], s'agissant des projets prêts à démarrer, les plus importants⁷, suivants :

•**Au titre de la transition écologique**

- Rénovation énergétique des écoles de la ville de Manosque (146 609€)
- Rénovation énergétique de l'hôtel de ville de Sainte-Tulle (382 378,5€)
- Rénovation énergétique de l'hôtel de ville de Volx (145 100€)
- Remplacement du chauffage de l'école maternelle de Villeneuve (30 000€)

⁷La liste de projets mentionnés ci-après n'est pas exhaustive.

- Construction d'une déchetterie à Roumoules (DLVA – 179 760€) ;
- Amélioration thermique de la trésorerie de Manosque (708 000€)
- Installation de bornes de rechargement de véhicules électriques au commissariat de Manosque (12 872€)
-
- **Au titre de la compétitivité**, plusieurs lauréats de l'AAP Territoire d'Industrie :
- Albadhes à Oraison (800 000€)
- Flodim Invest à Manosque (800 000€)
- IES Labo à Oraison (210 000€)
- Savonneries de Haute Provence à Villeneuve (550 000€)
- Terres d'Oc à Villeneuve (200 000€) ;
- Sofalip/ Perl'amande à Oraison (200 000€)

•Au titre de la cohésion sociale et territoriale

- Réhabilitation de trois logements communaux au Castellet (77 075€)
- Mise en service d'un point de vente automatisé de produits locaux à Puimichel (18 545€) ;
- Atelier les Ormeaux (8 000€), Ressourcerie de Haute-Provence (14 823€), Brigades Nature » dans le secteur de Riez (54 254 €) au titre de l'AAP à destination des associations de lutte contre la pauvreté ;
- Recrutement d'un conseiller numérique au CCAS de Manosque (50 000€)
- Recrutement d'un conseiller numérique à Oraison (50 000€)

2. A court et moyen terme, la transition écologique et la ruralité du territoire sont des leviers pour son développement

Sur la base du projet de territoire, le CRRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à court et moyen termes, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire décliné à l'article 2 du présent contrat :

- Orientation 1 : Adaptation aux enjeux du changement climatique
- Orientation 2 : Réduction des déplacements et encouragement des mobilités alternatives
- Orientation 3 : Neutralité du territoire en termes d'émissions carbone
- Orientation 4 : Prévention et valorisation des déchets
- Orientation 5 : Préservation de la ressource en eau et prévention des risques d'inondation

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, en particulier à l'issue du vote, par les élus communautaires, du projet de territoire participatif en cours d'élaboration, ces orientations stratégiques feront l'objet d'une validation par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant.

Le plan d'actions est la traduction de ce projet de territoire et comprend des actions portées aussi bien par la communauté d'agglomération, que par ses communes-membres, et éventuellement des acteurs territoriaux.

Les actions dont les ambitions sont partagées entre DLVA et l'État au titre de la démarche de relance et de transition écologique se déclinent en 3 rubriques, synthétisées dans les tableaux présentés selon les annexes suivantes, selon leur caractère plus ou moins structurant pour le territoire et leur degré de maturité :

ANNEXE 1 : Les grands projets du territoire d'envergure régionale présentés au Contrat d'avenir

ANNEXE 2 : Les projets de relance de l'activité à court terme (2021-2022)

ANNEXE 3 : Les projets de relance et de transition écologique de moyen terme (2023-2026)

Les projets figurant en annexe 1 font l'objet de demandes de financements au titre du Contrat d'avenir. Leur mention dans les tableaux annexés au présent contrat ne préjuge pas, à la date de signature du présent contrat et dans l'attente des arbitrages qui seront rendus au niveau régional, de l'engagement financier de l'État au titre du présent contrat.

Les projets figurant en annexe 3 feront l'objet d'un examen plus approfondi lors des discussions qui entoureront, en particulier, la négociation de la clause de revoyure du présent contrat, à mi-parcours (cf. article 10).

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis, et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer dans un délai raisonnable. Les actions prêtes à démarrer sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle, qui détaille la participation des différents partenaires, et fait l'objet d'une validation par le comité de pilotage.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier, et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans le cadre des engagements nationaux (stratégie bas-carbone et biodiversité notamment). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, dès lors qu'ils sont porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte pour les habitants, les acteurs socio-économique et les associations.

ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie :

- les opérateurs tels que l'ANCT, le Cerema, l'Ademe, ou la Banque des territoires,
- les services déconcentrés de l'Etat,
- certaines collectivités territoriales, et notamment l'agence technique départementale,

tout au long des différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat).

L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

S'agissant plus spécifiquement de l'ingénierie que peut fournir l'ANCT dans le cadre du présent CRRTE, cette dernière peut prendre les deux formes suivantes :

- l'accompagnement au pilotage et à la mise en œuvre des projets territoriaux retenus dans votre CRRTE, et/ou
- l'accompagnement à l'animation et à la gouvernance du CRRTE.

DLVA peut ainsi choisir de bénéficier d'une aide de l'État pour recourir, soit à un prestataire (bureau d'études) présélectionné par l'ANCT au titre de son marché d'ingénierie, soit choisir elle-même le prestataire approprié pour réaliser les services susvisés, en exprimant le besoin auprès des services de l'État.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les partenaires du CRRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites au présent contrat.

1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve : de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

2. Le territoire signataire, DLVA

En signant ce contrat de transition écologique, DLVA assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire, et s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au présent contrat, pour lesquelles elle est maître d'ouvrage.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services des équipes dédiées au suivi et à l'animation du contrat.

DLVA s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRRTE est organisé localement au moment et selon les modalités jugés opportuns par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRRTE. En particulier, l'État s'engage à réserver un accès prioritaire aux dotations de droit commun (DETR, DSIL, FNADT) aux projets inscrits au présent contrat. De même, les services de l'État accompagneront la collectivité et les porteurs de projets inscrits au présent contrat dans l'élaboration de leur candidature, afin de maximiser leurs chances de succès dans le cadre des différents appels à projets du Plan de Relance.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRRTE.

Le soutien au territoire peut aussi passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- l'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRRTE ;

- la Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), selon la nature des projets envisagés.

ARTICLE 7 : LA GOUVERNANCE

La définition d'une gouvernance du CRRTE est essentielle afin :

- De suivre l'état d'avancement de réalisation des actions concourant à la mise en œuvre de la stratégie de développement territorial
- D'assurer des conditions partenariales optimales permettant le suivi des engagements et leur éventuelle actualisation
- D'associer la société civile à la supervision et évaluation du contrat

À cette fin sont créés un comité de pilotage et un comité technique.

1. Le Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la Madame la Préfète du département, ou son représentant, et par le Président de DLVA ou son représentant. Il associe les représentants des différents partenaires en la présence desquels le présent CRRTE est conclu. Le cas échéant, le Président du Conseil Régional, ou son représentant, pourra être associé au comité de pilotage, afin de coordonner les décisions prises par le comité de pilotage du CRRTE avec celles relevant du comité de pilotage du contrat régional d'équilibre territoriale, dont certaines actions peuvent être reprises dans le CRRTE.

Le comité de pilotage a pour missions de :

- Assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et des actions inscrites (examen de l'état d'avancement des projets, programmation financière annuelle) ;
 - Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
 - Décider d'éventuelles mesures rectificatives.
 - Valider l'évaluation annuelle du CRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRRTE ;
- Le comité de pilotage devra se réunir au moins une fois par an et échanger en amont sur la base d'un tableau de suivi des projets actualisé.

Le comité de pilotage s'appuiera sur un comité technique pour la préparation des réunions et du suivi du contrat et des actions.

1. Le Comité technique

Le comité technique est coprésidé par le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Forcalquier et la Directrice Générale des Services de DLVA. Il se compose des responsables des services thématiques en lien avec le contrat, ainsi que des services de l'État, du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence et des autres partenaires.

Ce comité technique est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an, et autant de fois qu'il le jugera nécessaire, pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRRTE ;
- préparer et mettre en œuvre les programmes d'actions annuels (en ce inclus, la programmation financière) ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches- projets ou fiches actions ;
- partager et analyser des éléments d'observation et d'évaluation pouvant conduire à un ajustement de la stratégie du contrat.

ARTICLE 8 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU CONTRAT

1. Suivi du CRRTE

Un tableau de bord de suivi du CRRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement). Il est tenu à jour par les services de l'État et de la DLVA, sur la base des informations des maîtres d'ouvrage.

Il est examiné par le comité technique et présenté, en synthèse, au comité de pilotage.

2. Évaluation du CRRTE

L'impact de la mise en œuvre des actions du CRRTE sur les orientations définies comme stratégiques pour le territoire est évalué à l'aune des indicateurs présentés sous le format suivant.

Les indicateurs proposés en annexe 4, relatifs à chacune des orientations stratégiques, seront validés lors du premier comité de pilotage qui suivra la signature du présent contrat.

Orientation 1 : Adaptation aux enjeux du changement climatique

Indicateur	Référence/Unité	Objectif

Orientation 2 : Réduction des déplacements et encouragement des mobilités alternatives

Indicateur	Référence/Unité	Objectif

Orientation 3 : Neutralité du territoire en termes d'émissions carbone

Indicateur	Référence/Unité	Objectif

Orientation 4 : Prévention et valorisation des déchets

Indicateur	Référence/Unité	Objectif

Orientation 5 : Préservation de la ressource en eau et prévention des risques d'inondation

Indicateur	Référence/Unité	Objectif

DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 9: ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat entre en vigueur, à la date de signature.

La durée de ce contrat est de six ans à compter de son entrée en vigueur.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 10 : MODIFICATIONS DU CONTRAT

Le CRRTE est évolutif. Le corps du contrat et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRRTE, après avis du comité de pilotage. En particulier, le présent contrat pourra faire l'objet d'une évolution à l'issue du vote, par les élus communautaires, du projet de territoire en cours de définition en lien avec la société civile de l'agglomération.

Dans un délai qui ne pourra excéder trois ans à compter de la signature du présent contrat, les parties engageront des négociations autour d'une clause de revoyure, qui permettra notamment d'affiner la programmation des actions de moyen terme prévues au titre du présent contrat.

En outre, en fonction des évaluations présentées au comité de pilotage et validées par ce dernier, les parties pourront décider de modifier le contrat afin d'en réajuster la stratégie et les actions.

En cas de modification du périmètre de l'EPCI, ou d'évolution de ses compétences, les parties modifieront le contrat en conséquence.

ARTICLE 11 : RÉSILIATION DU CRRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRRTE, et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat, avec une date d'effet relative à l'année suivant son prononcé s'agissant de la programmation financière des opérations.

Fait à , le

La communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération, représentée par son président

Jean-Christophe PETRIGNY

L'État dans les Alpes de Haute-Provence, représenté par la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence

Violaine DEMARET

L'agence nationale de la cohésion des territoires, représentée par sa déléguée territoriale dans les Alpes-de-Haute-Provence

Violaine DEMARET

L'agence nationale de l'amélioration de l'habitat, représentée par sa déléguée territoriale dans les Alpes-de-Haute-Provence

Violaine DEMARET

La banque des territoires, représentée par son directeur régional

Richard CURNIER

L'agence de la transition écologique (ADEME), représentée par son directeur régional

Yves Le Trionnaire

L'agence de l'eau, représentée par sa directrice de délégation régionale

Annick MIEVRE

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), représenté par son directeur territorial adjoint Méditerranée

Mathieu CREAU

Le Parc Naturel Régional du Verdon, représenté par son président

Bernard CLAP

Le Parc Naturel Régional du Luberon, représenté par sa présidente

Dominique SANTONI

La Chambre de commerce et d'industrie territoriale des Alpes-de-Haute-Provence, représentée par son président

Daniel MARGOT

La Chambre des métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par sa présidente pour les Alpes-de-Haute-Provence

Laure VIAL

La Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, représentée par son président

Frédéric ESMIOL

ANNEXE 4

Indicateurs d'évaluation du CRRTE (à discuter et valider lors du premier comité de pilotage)

Orientation 1 : Adaptation aux enjeux du changement climatique

Indicateur	Référence/Unité	Objectif
1. Emissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire : global (teq CO2) et par habitant (teq CO2/hab)	TeqCO2 TeqCO2 / hab (base de données CIGALE sur le site de l'ORECA)	Lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de GES
2. Consommation énergétique finale totale par secteur (électricité, gaz, pétrole, charbon)	GWh (base CIGALE : consommation finale en ktep par EPCI)	Lutter contre le changement climatique en réduisant la consommation finale d'énergie
3. surfaces agricoles utiles du territoire en agriculture biologique ou en conversion	Hectares (DDT/Service économie Agricole sous réserve)	Aller vers une agriculture et une alimentation durable en favorisant les surfaces agricoles biologiques ou en conversion.

Orientation 2 : Réduction des déplacements et encouragement des mobilités alternatives

Indicateur	Référence	Objectif
4. part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités + parc de véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	% EPCI/Communes	« décarboner » la mobilité en augmentant la part des véhicules hybrides ou électriques
5. part modale des modes actifs 5.bis km d'aménagements cyclables sécurisés (piste cyclable ou voie verte)	% et Km EPCI/Communes et CD alternative 04(sous réserve)	Décarboner la mobilité en favorisant la mobilité alternative

Orientation 3 : Neutralité du territoire en termes d'émissions carbone

Indicateur	Référence	Objectif
6. Production d'énergie renouvelable globale du territoire	MWh (base CIGALE : production en GWh par EPCI)	Augmenter la production d'énergies renouvelables
7. inventaire territorial d'émissions de polluant	(émissions annuelles de SO2 / Nox / COV / PM2,5 / NH3 (tonnes) (Base CIGALE donne les émissions de 7 polluants atmosphériques par EPCI et	Lutte contre les pollutions et notamment en réduisant les émissions de polluants atmosphériques

par secteurs d'activités)	
---------------------------	--

Orientation 4 : Prévention et valorisation des déchets

Indicateur	Référence	Objectif
8. Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant	Kg/hab/an source ADEME	Réduire la production de déchets et anticiper le traitement de ces déchets

Orientation 5 : Préservation de la ressource en eau et prévention des risques d'inondation

Indicateur	Référence	Objectif
9. Part des installations de traitements des eaux usées non compatible avec les normes européennes	% EPCI/DDT/Agence de l'Eau	Améliorer la qualité des eaux de surface
10. Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire	% EPCI/Agence de l'Eau	Réduire les consommations d'eau
10. Part de rivières en bon état écologique	% DDT et Agence de l'Eau	Préserver et restaurer les milieux aquatiques

ANNEXES FINANCIERES

ANNEXE I (pour mémoire) - Projets d'ambition régionale présentés au titre du CPER – Contrat d'Avenir

	Enjeu CRTE	Axe CPER	Priorités d'action contractuelles	Items	Thématique	Maître d'ouvrage	Projet	Enveloppe financière prévisionnelle (en millions d'euros)	Début des travaux (Année de démarrage envisagée)	Financement Etat sollicité	Cofinancements prévisionnels	Observations
1	1. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	II.Équilibre et solidarité des territoires (Remédier aux carences en équipements, notamment sportifs (p30) / CRTE.)	2. Révitalisation des territoires	Consolider les dynamiques des centres urbains régionaux	Création ou rénovation d'équipements sportifs	DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Construction d'un centre aquatique communautaire HQE	18 000 000 €	2022	3 300 000 €	Financements acquis : Région Sud : 3,6 M € Département 04 : 1,3 M € Ville de Manosque : 2,4 M € ANS : 0,8 M € Dossier déposé Etat - DSEL 2021 : 2,5 M €	Projet prêt à démarrer : Analyse des offres en cours
2	1. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	I. Transition énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2-1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Transformation du site de l'ancienne école des métiers EDF de Sainte-Tulle en technopôle des énergies nouvelles	1 500 000 €	2021-2022	240 000 €	Financements acquis : Région CRET : 240 000 € Département 04 : 300 000 €	Projet global portant sur : (1) L'acquisition du site de l'ancienne école des métiers EDF actuellement porté par l'EPF PACA pour le compte de l'agglo DLVA : 6 M € (2) 14 000 m ² de bâtiments et équipements sportifs à réhabiliter sur la totalité du site entre 2021 et 2027 : 4 M € (3) Deux tranches de travaux à court terme : - Réqualification paysagère et de restructuration des voiries au profit des usagers (700 k€ - Dossier DÉTR 2021 déposé) - Rénovation des équipements sportifs (700 k€)
								10 000 000 €	2023 à 2026	2 875 000 €	Financements sollicités : - Etat CPER : 2,875 M € - Etat Région : 2,875 M €	
3	1. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	II.Équilibre et solidarité des territoires (p.33) / CRTE	1. Développement territorial	Action Cœur de Ville p.32	Ville de Manosque	Résilience Action Cœur de Ville	Développement de la résilience de la ville de Manosque grâce au renouvellement urbain : le retour de la nature en ville et le développement des mobilités inter- et intra-urbaines	1 500 000 €	2022	375 000 €	Le programme prévoit : (1) une rénovation de l'axe Nord/Sud, traversant le centre ancien, entre la Porte Soubeyran et la Porte Saint-Joseph. Elle comporte 2 places majeures du centre de Manosque, la place de l'hôtel de ville et la place Marcel Pagnol, et la principale artère commercante, la rue Grande. (2) une transformation du parking de l'espace Lemoyne en parc urbain, un poumon vert pour le centre ancien qui reste aujourd'hui très dégradé. (3) une réhabilitation du parc de Drouille, en interface avec le centre ancien et la principale couronne de la ville. Ses dimensions et son positionnement exceptionnel en fait le véritable poumon vert de Manosque, permettant de lutter efficacement contre les îlots de chaleur urbains. (4) la mise en place d'une liaison dédiée aux mobilités douces entre le Nord du centre ancien et la gare SNCF et l'entrée de la Zone d'Activité Saint-Joseph. Elle reliera les quartiers les plus stratégiques de la ville à ce centre ville, actuellement paupérisé, le quartier du « Axe Sud », qui bénéfice du plan de la SNCF, portes d'entrée de la Provence pour rejoindre les Alpes et la vallée du Rhône. Saint-Joseph qui reçoit 2 415 emplois et 203 établissements. (5) la réalisation d'un parking en site sur l'ancien site de la Guillempiere. La liaison douce Soubeyran-Gare SNCF et le parking de la gare réduira le nombre de place de stationnement à l'intérieur du centre ancien et sur les îlots de chaleur urbains pour compenser cette perte, la ville prévoit de réaliser un ouvrage en site sur l'actuel parking Guillempiere pour créer 120 places de stationnement.	Financements sollicités : - Etat CPER : 2,895 M € - Région : 2,895 M € - CD 04 : 150 000 € - DLVA : 304 000 €
4	1. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	VI. Culture	5. Faire des projets de préservation du patrimoine inscrits au CPER un levier de valorisation des territoires	p.69-70		Commune de Gréoux-les-Bains	Travaux d'accessibilité au public du Château des Templiers	1 056 000 €	2021-2022	475 000 €	Financements sollicités : CD04 : 260 000 € (tranche 1) Financements sollicités : - DRAC/CPER : 950 000 €	Projet en 2 phases : Phase 1 : 1 056 000 € HT proté à sous réserve de l'obtention de financements - Phase 2 : 1 054 320 € HT Projet accompagné par la DRAC
5	1. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	V. Tourisme, Mer et Littoral	7. Assurer le rééquilibrage entre les territoires et réguler les flux sur les sites touristiques sensibles	7.2 Aménagement, régulation et maîtrise des flux sur les sites touristiques sensibles (P.62)	DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Mise en valeur du Parais, maison de Jean Giono, et de ses jardins	700 000 €	2022	235 000 €	Financements acquis : CD04 : 150 000 €		
							700 000 €	2023	344 500 €	Financements sollicités : - DRAC : 235 000 € - CPER Etat : 344 500 € - CPER Région : 344 500 €		
6	2. Réduire les déplacements et favoriser une mobilité alternative	I. Transition énergétique et environnementale	2. Mobilité	2. Infrastructures	2.2 Optimiser le réseau routier existant pour réussir la transition écologique (p. 26)	DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Aménagement d'une voie de desserte durable sur la ZAC Chanteprunier	2 500 000 €	2021	500 000 €	Financements sollicités : Région CRET : 500 000 € CPER Etat : 500 000 €	Cette voirie desservira notamment le futur centre aquatique communautaire

7	5. Préserver la ressource en eau et prévenir le risque d'inondation	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	3. Transition écologique	3.5 Soutien aux investissements et à la gestion patrimoniale des ressources en eau superficielles et souterraines (p.14)	DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Sécurisation et diversification de l'alimentation en eau des communes du Val de Durance, situées entre Corbières et Oraison	10 000 000 €	2021	2 180 000 €		Financements acquis : CD04: 630 000 € Financements sollicités : - CPER : 4 400 000 €	Usine de production d'eau potable à Manosque (Pré-Comboux), ultrafiltration 290 l/s, mise en service fin 2021: 6.8 M€ HT. - 16 km d'interconnexions entre Corbières et Oraison : 3.2 M€ HT de 2020 à 2025 - Projet prêt à démarrer (appels d'offre en cours)
SOUS-TOTAL 2021-2022							35 256 000 €	2021-2022	7 305 000 €				
TOTAL 2021-2026							56 110 000 €	2021-2026	13 319 500 €				

ANNEXE II – Projets de relance de l'activité 2021-2022

(lignes sur fond bleu ciel : subventions accordées par l'État, juin 2021)

Enjeu CRTE	Axe CPER	Priorités d'action contractuelles	Items	Thématique	Maître d'ouvrage	Projet	Enveloppe financière prévisionnelle (en millions d'euros)	Début des travaux (Année de démarrage envisagée)	Financement Etat sollicité	Cofinancements prévisionnels	Observations
8	1. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	3. Transition écologique	Appui au recyclage foncier des friches	Ville de Mansoque	Réinventons notre Coeur de Ville : requalification du bâtiment La Gacière	Non déterminé	2022	Non déterminé	Réponse à l'AAP Fonds Friche 2022
9	1. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	II. Equilibre et solidarité des territoires	2. Revitalisation des territoires	Renforcer un modèle de développement rural et de montagne exemplaire à l'échelle nationale p.35	Soutien au commerce local	Commune d'Allemagne-en-Provence	Installation d'une épicerie	100 000 €	2022	50 000 €	
10	1. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	II. Equilibre et solidarité des territoires	2. Revitalisation des territoires	Renforcer un modèle de développement rural et de montagne exemplaire à l'échelle nationale p.35	Aménagements urbaine pour la qualité de vie	Commune de Le Castellet	Réhabilitation de trois logements communaux	128 458 €	2021 à 2023	77 075 €	Financements envisagés Région FRAT (30%) : 150 000 €
11	1. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	II. Equilibre et solidarité des territoires	2. Revitalisation des territoires	Renforcer un modèle de développement rural et de montagne exemplaire à l'échelle nationale p.35	Soutien au commerce local	Commune de Puimichel	Mise en service d'un point de vente automatisé de produits locaux	46 363 €	2021	18 545 €	FINANCEMENT DETR ACQUIS
12	2. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	II. Equilibre et solidarité des territoires	2. Revitalisation des territoires	Renforcer un modèle de développement rural et de montagne exemplaire à l'échelle nationale p.35	Services à la population	Commune de Puimichel	Création de jardins familiaux	150 000 €	2022	34 499 €	Financements envisagés Etat : FNADT CD04 FODAC : 10 000 €
13	1. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	II. Equilibre et solidarité des territoires	2. Revitalisation des territoires	Renforcer un modèle de développement rural et de montagne exemplaire à l'échelle nationale p.35	Soutien au commerce local	Commune de Villeneuve	Construction d'un bâtiment commercial en vue du déplacement du bar-tabac	300 000 €	2022	150 000 €	Déplacement nécessaire en vue de reconstruire un centre de village à la place de Ricou (supérette, pharmacie) et afin de rendre le bar-tabac accessible aux PME. Déplacement nécessaire à la sauvegarde et la pérennité du commerce
14	1. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	3. Transition écologique	3.1 Appui au recyclage foncier des friches	Commune de Volx	Requalification du site de l'ancienne cave coopérative	460 000 €	2022	100 000 €	Financements acquis : CD04: 100 000 €
15	2. Réduire les déplacements et favoriser une mobilité alternative	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	2. Mobilité			Ville de Mansoque	Transition énergétique de la flotte de véhicules municipaux Année 2022	330 000 €	2022	165 000 €	Acquisition de véhicules propres : mobilités électrique et hydrogène. Objectif : 100 véhicules propres sur 3 ans
16	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Commune de Corbières	Rénovation énergétique de l'école élémentaire	Non déterminé	2022	Non déterminé	Audit énergétique lancé en 2021 - Chiffrage en cours
17	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Commune de Gréoux-les-Bains	Rénovation énergétique de bâtiments communaux	500 000 €	2022	200 000 €	Ecole élémentaire, local de l'apiculteur collectif de minet, local de l'Espace Jeunes, bureau du Centre Social et du Centre Communal d'Action Sociale, salles communales, bureau de la mairie et du Félibrige et bureaux de l'Office de Tourisme Communautaire
18	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Commune d'Esparron-de-Verdon	Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville	Non déterminé	2022	Non déterminé	Travaux de rénovation énergétique de la Mairie comprenant également un logement communal
19	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Commune de La Brillanne	Rénovation énergétique du centre d'accueil Emile MARIE	180 000 €	2022	110 000 €	Travaux d'isolation de la toiture : installation de panneaux PV en autoconsommation ; remplacement des menuiseries, changement du système de chauffage
20	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	VI. Culture	1. Accompagner les grands équipements culturels régionaux, grand festival et appui à la création et à la diffusion de leurs œuvres, de consolidation et d'évolution	Renforcement et amélioration des lieux culturels existants p.68		DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Modernisation du Théâtre Jean Le Bleu en vue de diversifier son offre culturelle	550 000 €	2022	200 000 €	Le théâtre Jean le Bleu est l'équipement culturel de diffusion structurant du sud des Alpes de Haute-Provence. Dans sa forme actuelle, il ne peut plus assurer une certaine polyvalence pour les différentes formes artistiques du spectacle vivant (musiques actuelles)
21	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Rénovation de l'ancien office de tourisme en centre communautaire des archives historiques	400 000 €	2021-2022	200 000 €	Travaux de mise en accessibilité : salle de spectacle (gradiens rétractables), loges et hall d'accueil
											Securisation des archives historiques. Lancement de la consultation maîtrise d'œuvre en juin 2021

22	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Ville de Mansoche	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires	364 065 €	2021	146 609 €		FINANCEMENT DSIL ACQUIS
23	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Ville de Mansoche	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires	500 000 €	2022	200 000 €		Projet global : Plan de rénovation énergétique des 7 bâtiments scolaires de la Ville de MANSOCHÉ - PLANTIERS - TILLEULS - PLANTIERS - COLOMBIER - LES COMBES - ST LAZARE Coût total pluriannuel : 1 M€
24	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Commune de Pierrevet	Rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville - Tranche 1	400 000 €	2022	200 000 €		diagnostic énergétique en 2021
25	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Commune de Pierrevet	Rénovation énergétique de l'école maternelle	100 000 €	2022	50 000 €		
26	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Commune de Riez	Rénovation énergétique de l'école maternelle	230 000 €	2022	115 000 €		Le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle s'inscrit dans une démarche environnementale amorcée par la commune depuis 2020. En effet, la commune a engagé une démarche de transition énergétique par l'école primaire en isolant les combles. En 2022, la commune souhaite continuer cette démarche d'économie d'énergie sur l'école maternelle par la mise aux normes de l'isolation ainsi que le passage à un chauffage à énergie renouvelable.
27	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	II. Equilibre et solidarité des territoires	2. Revitalisation des territoires	Renforcer un modèle de développement rural et de montagne exemplaire à l'échelle nationale p.35	Services à la population	Commune de Volx	Rénovation énergétique et aménagements intérieurs de la Maison ARAGON	200 000 €	2022	100 000 €	Financements envisagés : FRAT : 60 000 €	La Maison ARAGON, à proximité immédiate de l'école élémentaire René Cassin, sera entièrement rénovée pour accueillir une école maternelle, une école et une école primaire, une école de psychomotricité (associations maternelles), deux salles de réunions multifonctionnelles (associations), un bureau (animation périscolaire)
28	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Commune de Sainte-Tulle	Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville	764 757 €	2021	382 378 €		FINANCEMENT DSIL ACQUIS
29	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Commune de Valensole	Rénovation énergétique et réhabilitation de l'immeuble communal pré de foire	500 000 €	2022	200 000 €		Immeuble abritant deux logements sociaux, des services publics (maison des services publics, poste, DD, mairie et entreprise tertiaire (caisse d'épargne). Réalisation des travaux prévue en 2022
30	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Commune de Villeneuve	Travaux de rénovation énergétique : remplacement du chauffage de l'école maternelle	50 000 €	2021	30 000 €		FINANCEMENT DETR ACQUIS
31	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Commune de Volx	Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville	290 200 €	2021	145 100 €		FINANCEMENT DSIL ACQUIS
32	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Création d'une unité de méthanisation territoriale à Manosque (CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE DLVA)	6 947 000 €	2021-2022	518 650 €		FINANCEMENT ADEME ACQUIS
33	4. Faire de la prévention et de la valorisation des déchets une ressource pour le territoire.	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	4. Economie circulaire et déchets (p.14)		DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Construction d'une déchetterie	898 000 €	2021-2022	179 760 €	Financements envisagés : Région : 300 000 €	FINANCEMENT DETR ACQUIS
34	4. Faire de la prévention et de la valorisation des déchets une ressource pour le territoire.	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	4. Economie circulaire et déchets (p.14)		DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Etude sur l'optimisation de gestion des déchets et le tri à la source des biodéchets sur le territoire	95 370 €	2021-2022	35 000 €		FINANCEMENT ADEME ACQUIS
35	4. Faire de la prévention et de la valorisation des déchets une ressource pour le territoire.	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	4. Economie circulaire et déchets (p.14)		DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Équipement des colonnes de tri du verre d'un dispositif de consigne intelligent et connecté	290 000 €	2021-2022	145 000 €	Financements envisagés : Région : 70 000 €	
36	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique		DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Etude paysagère et patrimoniale relative à l'implantation de photovoltaïque au sol	60 000 €	2022	30 000 €		Appel à projets Plan de paysage de l'ADEME
TOTAL VOLET RELANCE – 2021-2022							14 834 213 €	25,50 %	3 782 616 €	Hors projets non chiffrés (4)		
							dont	10 044 213 €	16,26 %	1 633 117 €	Projets financés par l'Etat en 2021 (10)	
							et	4 790 000 €	44,87 %	2 149 499 €	Estimation des projets à financer en 2022 (19)	

ANNEXE III - Projets de moyen terme

	Enjeu CRTE	Axe CPER	Priorités d'action contractuelles	Items	Thématique	Maitre d'ouvrage	Projet	Enveloppe financière prévisionnelle (en millions d'euros)	Début des travaux (Année de démarrage envisagée)	Financement Etat sollicite	Cofinancements prévisionnels	Observations
37	1. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	II.Équilibre et solidarité des territoires	1. Développement territorial	NPNRU-PRIR p.33		DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Construction d'un centre de santé polyvalent - Cœur de projet	3 705 000 €	2024	1 000 000 €	ARS : 300 000 € Région (PRIR) : 600 000 € Ville Mansoue : 450 000 €	Projet contractualisé dans le cadre du NPNRU
38	1. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Ville de Mansoue	Rénovations notre Cœur de Ville : requalification de bâtiments communaux en Maison des droits et de l'égalité des chances	Non déterminé	2023	Non déterminé		Grande cause nationale
39	1. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	II.Équilibre et solidarité des territoires	2. Revitalisation des territoires	Renforcer un modèle de développement rural exemplaire à l'échelle nationale p.35	Economie	Commune d'Oraison	Réhabilitation des 2 logements de la poste et espace de coworking	Non déterminé		Non déterminé		
40	1. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	II.Équilibre et solidarité des territoires	2. Revitalisation des territoires	Soutenir les fonctions d'équilibre des centres-bourgs ou de proximité p.35	Equipements pour assurer une fonction de centralité locale	DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Création d'une salle culturelle de proximité	4 000 000 €		1 000 000 €	Financements envisagés : FEDER – Volet rural « revitalisation des centres-bourgs » : 1 M € Région CRET : 0,8 M €	Création d'une salle culturelle permettant le développement des animations culturelles sur la partie nord du territoire. Condition : Concevoir un bâtiment exemplaire en termes de sobriété énergétique
41	1. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	VI. Culture	5. Faire des projets de préservation du patrimoine inscrits au titre de la liste de valorisation des territoires	Investissement sur la thématique des cathédrales et anciennes cathédrales, et notamment de propriété communale. p. 69		Commune de Riez	Rénovation de la Cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption	270 000 €	2023-2024	135 000 €	Financements envisagés : FEDER – Volet rural « revitalisation des centres-bourgs » : 135 000 €	Le projet de rénovation de la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption est devenu nécessaire depuis l'apparition de fuite au niveau de la toiture. Cette infiltration d'eau n'assure plus la protection des objets classés qui se trouvent à l'intérieur du bâtiment. La commune a engagé des travaux de rénovation pour la restauration du vitrail de Saint Maxime qui a permis de diminuer la prise au vent du bâtiment.
42	1. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	II.Équilibre et solidarité des territoires	2. Revitalisation des territoires	Renforcer un modèle de développement rural et de montagne exemplaire à l'échelle nationale p.35	Logement	Commune de Roumoules	Réhabilitation du presbytère communal en logements	300 000 €	2023	150 000 €	Financements envisagés : FRAT : 90 000 €	
43	1. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	II.Équilibre et solidarité des territoires	2. Revitalisation des territoires	Renforcer un modèle de développement rural et de montagne exemplaire à l'échelle nationale p.35	Valorisation du patrimoine	Commune de Sainte-Tulle	Restauration et valorisation de la Tour de l'Horloge	180 000 €	2023-2024	90 000 €		
44	1. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	II.Équilibre et solidarité des territoires	2. Revitalisation des territoires	Renforcer un modèle de développement rural et de montagne exemplaire à l'échelle nationale p.35	Valorisation du patrimoine	Commune de Valensole	Restauration du chœur de l'Eglise Saint Blaise	1 200 000 €	2025	400 000 €		
45	2. Accompagner le développement du territoire en l'adaptant aux enjeux du changement climatique	II.Équilibre et solidarité des territoires	2. Revitalisation des territoires	Renforcer un modèle de développement rural et de montagne exemplaire à l'échelle nationale p.35	Services à la population	Commune de Riez	Création d'une Maison France Services	Non déterminé	2023	Non déterminé		Dans le cadre d'une opération de réhabilitation de l'habitat insalubre : aménagement du RDC de l'immeuble par la Commune et création d'espaces sociaux aux étages supérieurs
46	2. Réduire les déplacements et favoriser une mobilité alternative	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	2. Mobilité			Ville de Manosque	Transition énergétique de la flotte de véhicules municipaux Années 2023-2024	660 000 €	2023-2024	330 000 €		Acquisition de véhicules propres : mobilité électrique et hydrogène. Objectif : 100 véhicules propres sur 3 ans
47	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	II.Équilibre et solidarité des territoires	2. Revitalisation des territoires	Renforcer un modèle de développement rural et de montagne exemplaire à l'échelle nationale p.35	Services à la population	Commune de Corbières	Aménagement d'un pôle de santé à l'intérieur de l'ancien hangar des services techniques municipaux	350 000 €		175 000 €		Équipement répondant aux besoins de la population et à la demande des professionnels de santé.
48	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	II.Équilibre et solidarité des territoires	2. Revitalisation des territoires	Renforcer un modèle de développement rural et de montagne exemplaire à l'échelle nationale p.35	Services à la population	Commune de Saint-Martin-de-Borme	Construction d'une halle multi-activités	320 000 €	2023-2024	160 000 €	Financements envisagés : FRAT : 96 000 €	Projet de construction d'un bâtiment ouvert, avec installation de panneaux photovoltaïques permettant la tenue de manifestations commerciales (marché, brocante...) en espace abrité.
49	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	II.Équilibre et solidarité des territoires	2. Revitalisation des territoires	Renforcer un modèle de développement rural et de montagne exemplaire à l'échelle nationale p.35	Services à la population	Commune de Montfuron	Construction d'une salle multi-activités et d'un atelier technique	270 000 €	2023-2024	135 000 €	Financements envisagés : FRAT : 96 000 €	Outre une parfaite intégration dans le territoire, ce bâtiment (environ 180 m ² de SDF) sera conçu pour répondre aux exigences d'un bâtiment HQE (par exemple, label BDM OR)
50	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Ville de Mansoue	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires	2 200 000 €	2023-2025	1 100 000 €		Projet global : Plan de rénovation énergétique des 7 bâtiments scolaires de la Ville : PONSONNE - ROUECE - TILLEUL - PLANTÉ - COLOMBIER - LES COMBES - ST LAZARE
51	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	II.Équilibre et solidarité des territoires	2. Revitalisation des territoires	Renforcer un modèle de développement rural et de montagne exemplaire à l'échelle nationale p.35	Création ou rénovation d'équipements sportifs	Commune d'Oraison	Réhabilitation et extension du gymnase Gai Minet	Non déterminé		Non déterminé		

52	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Commune d'Oraison	Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville	400 000 €		200 000 €		
53	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Commune de Pierrevert	Rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville - Tranche 2 et +	900 000 €	2023-2025	450 000 €		diagnostic énergétique en 2021
54	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Commune de Sainte-Tulle	Rénovation énergétique du centre inter-âges	Non déterminé	2023-2024	Non déterminé		
55	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Commune de Sainte-Tulle	Rénovation énergétique de l'école Max Trouche	Non déterminé	2024-2025	Non déterminé		
56	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	2.1 Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires (p. 10)	Commune de Vinon-sur-Verdon	Rénovation énergétique du Foyer des Jeunes	825 000 €	2023 à 2025	400 000 €		1ère tranche de travaux en 2021 avec le remplacement du système de chauffage Coût : 41 000 € HT Subvention DETR acquise : 24 660,60 €
57	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	II. Equilibre et solidarité des territoires	2. Revitalisation des territoires	Renforcer un modèle de développement territorial exemplaire à l'échelle nationale p.35	Services à la population	Commune de Valensole	Construction d'une halle multi-activités	400 000 €	2024	200 000 €	Financements envisagés : FRAT : 120 000 €	Projet de construction d'un bâtiment couvert avec la mise en œuvre de manifestations sportives, culturelles, commerciales etc... Toiture équipée de panneaux PV
58	3. Faire de DLVA un territoire neutre en carbone	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	2. Transition énergétique	DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Elaboration de plans d'intégration paysagère en vue de la construction de parcs photovoltaïques dans le cadre du projet HyGreen Provence	60 000 €	2023				Réponse à l'AAP ADEME « Plans Paysages 2021 »
59	4. Faire de la prévention et de la valorisation des déchets une ressource pour le territoire.	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	4. Economie circulaire et déchets (p.14)	DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Construction d'une déchetterie-recyclerie pour le sud du territoire	1 500 000 €	2023-2024	500 000 €			
60	4. Faire de la prévention et de la valorisation des déchets une ressource pour le territoire.	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	4. Economie circulaire et déchets (p.14)	DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Expérimentation de nouveaux dispositifs de gestion des déchets	1 000 000 €	2023 à 2026	500 000 €	Financements envisagés : Région (Contrat d'objectif) : 200 000 €		
61	5. Préserver la ressource en eau et prévenir le risque d'inondation	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	1. Transition climatique (p.8-9)	DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Ouvrages de protection contre les crues du Verdon	3 800 000 €	2024	1 200 000 €			Projet relevant d'obligations réglementaires liées à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI Dont 250 k€ d'études et Moë prêtés à démarrer
62	5. Préserver la ressource en eau et prévenir le risque d'inondation	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	1. Transition climatique (p.8-9)	DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Prévention des inondations dans le bassin du Largue	Non déterminé	2024	Non déterminé			Projet relevant d'obligations réglementaires liées à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
63	5. Préserver la ressource en eau et prévenir le risque d'inondation	I. Transition climatique, énergétique et environnementale	1. Transition environnementale	3. Transition écologique	3.5 Soutien aux investissements et à la gestion patrimoniale des ressources en eau superficielles et souterraines (p. 14)	PNR VERDON	Elaboration d'un plan de gestion des lacs du Verdon	Non déterminé	2023-2024	Non déterminé	Financements envisagés : Région (contrat de Parc)	Projet de coopération territoriale à l'échelle des lacs du Verdon. Lien avec l'opportunité de l'accès des JO 2024 (aménagement des bassins aquatiques, sites d'entraînement ou sites de secours pour les épreuves)
TOTAL ETAT – VOLET PROJETS MOYEN TERME – 2023-2026							22 340 000 €	36,37 %	8 125 000 €	Hors projets non chiffrés (7)		